



Mai 2016

MRC de PORTNEUF

PLAN DE GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
RÉVISÉ 2015-2020



RRGMRP
Régie régionale de gestion des
matières résiduelles de Portneuf

En collaboration avec :

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Le projet de révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Portneuf a été réalisé par monsieur Sylvain Massicotte de l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles (AOMGMR). En plus de rédiger ce projet de révision, il a été invité à faire une présentation du contenu de la politique gouvernementale ainsi que des suggestions de mesures à inclure dans le projet de révision du PGMR au conseil des maires ainsi qu'aux élus du conseil d'administration de la Régie.

COMITÉ DE SUIVI

Comme la gestion des matières résiduelles du territoire de la MRC de Portneuf est largement assumée par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP), il a été proposé de former un comité de travail pour la révision du PGMR avec des membres de chacune des organisations.

Le comité de suivi de la révision du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Portneuf était composé des membres suivants :

De la MRC de Portneuf :

Madame Sylvie Béland, aménagiste

Madame Josée Frenette, directrice générale

Monsieur Jean Lessard, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme/géomatique

De la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf :

Madame Dominique Genois, coordonnatrice

Madame Élane Verret, secrétaire-trésorière adjointe

Monsieur Jean-Luc Mercure, directeur des opérations

Monsieur Marc-André Trudel, directeur général et secrétaire-trésorier

REMERCIEMENTS

La préparation et l'élaboration de la révision du projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Portneuf ont nécessité la collaboration de plusieurs organismes et intervenants des milieux municipal, privé et communautaire. Il faut tout d'abord remercier tout le personnel de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf qui a grandement contribué à l'exercice en répondant à nos demandes d'informations sans lesquelles il aurait été impossible de concevoir un projet de plan de gestion fidèle à la réalité. Plus particulièrement, la collaboration de mesdames Dominique Genois et Éline Verret fut sans réserve et nous les en remercions.

Les membres du comité de travail, formé du personnel de la MRC de Portneuf et de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, ont également joué un rôle important dans l'élaboration du présent document en orientant les travaux de l'équipe de réalisation et en assurant un lien concret avec les élus tout au long du processus. Ce projet de révision du plan de gestion a grandement profité de tous leurs commentaires, propos et suggestions émis au cours de nos rencontres.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| 1) Le PGMR en vigueur..... | 1 |
| 2) Description du territoire | 3 |
| 2.1 Caractéristiques géographiques et physiques du territoire | 3 |
| 2.2 La MRC et le territoire d'application du PGMR | 5 |
| 2.3 Population, projections démographiques et portrait socioéconomique | 6 |
| 2.3.1 Population | 6 |
| 2.3.2 Type de logement du territoire de planification | 7 |
| 2.3.3 Nombre d'unités d'occupation..... | 8 |
| 2.3.4 Projections démographiques | 9 |
| 2.3.5 Répartition de la population de la MRC de Portneuf par groupe d'âge | 10 |
| 2.3.6 Description démographique selon le niveau de scolarité..... | 11 |
| 2.3.7 Emploi et structure économique..... | 11 |
| 2.4 Activités économiques de la MRC de Portneuf | 12 |
| 2.5 Orientations et affectations du territoire au schéma d'aménagement..... | 13 |
| 3) La gestion actuelle des matières résiduelles sur le territoire de planification | 14 |
| 3.1 Rôle et compétences de la MRC, de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf et des municipalités locales..... | 15 |
| 3.1.1 La MRC..... | 15 |
| 3.1.2 La Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf | 15 |
| 3.1.3 Les municipalités locales..... | 17 |
| 3.2 Organisation des programmes municipaux de gestion des matières résiduelles..... | 17 |
| 3.2.1 Réduction à la source..... | 17 |
| 3.2.1.1 Programme d'herbicyclage..... | 17 |
| 3.2.1.2 Programme de compostage domestique..... | 18 |
| 3.2.2 Réemploi..... | 18 |
| 3.2.3 Collecte sélective des matières recyclables..... | 18 |
| 3.2.4 Collecte des résidus domestiques dangereux..... | 20 |
| 3.2.5 Collecte des encombrants | 20 |
| 3.2.6 Collecte des matières organiques | 21 |
| 3.2.6.1 Les résidus verts | 21 |
| 3.2.6.2 Collecte de sapins de Noël..... | 21 |
| 3.2.6.3 Collecte des résidus alimentaires | 21 |
| 3.2.7 Valorisation des boues municipales | 22 |
| 3.2.7.1 Boues des usines de traitement municipales | 22 |
| 3.2.7.2 Boues de fosses septiques..... | 22 |
| 3.2.8 Résidus de construction, rénovation, démolition (CRD)..... | 23 |
| 3.2.9 Centre de traitement des sols souillés | 25 |
| 3.2.10 Collecte des ordures ménagères | 25 |
| 3.3 Activités de communication et de sensibilisation | 25 |
| 3.3.1 MRC de Portneuf..... | 25 |

| | | |
|-------|--|----|
| 3.3.2 | Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf..... | 26 |
| 3.3.3 | Municipalités locales..... | 26 |
| 4) | Les intervenants en gestion des matières résiduelles | 26 |
| 5) | Recensement des diverses installations de gestion des matières résiduelles | 28 |
| 5.1 | Installations impliquées dans le traitement des matières résiduelles du territoire de planification..... | 28 |
| 6) | Inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire | 29 |
| 6.1 | Inventaire des matières réduites à la source et réemployées..... | 29 |
| 6.1.1 | Herbicyclage | 29 |
| 6.1.2 | Réemploi..... | 30 |
| 6.2 | Les quantités de matières résiduelles gérées sur le territoire de planification..... | 30 |
| 6.2.1 | Quantité de matières résiduelles valorisées sur le territoire de planification..... | 31 |
| 6.2.2 | Quantité de matières éliminées..... | 34 |
| 6.2.3 | Les boues de papetières | 35 |
| 6.3 | Estimation des quantités de matières résiduelles générées sur le territoire de planification..... | 36 |
| 6.4 | La MRC de Portneuf et les objectifs de la politique provinciale..... | 40 |
| 6.4.1 | Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées..... | 40 |
| 6.4.2 | Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels..... | 40 |
| 6.4.3 | Recycler 60 % de la matière organique | 41 |
| 6.4.4 | Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte | 41 |
| 6.4.5 | Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD | 42 |
| 7) | Coûts de la gestion des matières résiduelles..... | 42 |
| 8) | Diagnostic et pistes de solutions pour optimiser la gestion des matières résiduelles de la MRC de Portneuf..... | 43 |
| 8.1 | Les orientations et objectifs de la MRC de Portneuf | 44 |
| 9) | Prévisions budgétaires de mise en œuvre des mesures contenues dans le PGMR | 48 |
| 9.1 | Estimation du coût des mesures favorisant la gestion intégrée des matières résiduelles | 48 |
| 9.2 | Le recyclage..... | 49 |
| 9.2.1 | Les matières de la collecte sélective (papier, carton, plastique, verre, métal)..... | 49 |
| 9.2.2 | Les écocentres..... | 52 |
| 9.2.3 | Le recyclage des matières organiques..... | 53 |

| | | |
|---------|---|----|
| 9.2.3.1 | La collecte des résidus de table, des résidus verts et de jardin..... | 53 |
| 9.2.3.2 | Les boues municipales | 54 |
| 9.2.3.3 | Les boues de fosses septiques | 54 |
| 9.2.4 | Les résidus ultimes | 55 |
| 9.2.5 | Le droit de regard..... | 56 |
| 9.2.6 | Les mesures d’information, de sensibilisation et d’éducation | 56 |
| 10) | Mesures de suivi | 59 |
| 10.1 | Des exemples concrets de mesures de suivi | 59 |
| 10.1.1 | Suivi des PGMR..... | 59 |
| 10.1.2 | Quantité de matières gérées sur le territoire | 60 |
| 10.1.3 | Coût de la gestion des matières résiduelles | 60 |

LISTE DES TABLEAUX

| | | |
|--------------|---|----|
| Tableau 1 : | Mesures à mettre en œuvre dans le PGMR en vigueur | 1 |
| Tableau 2 : | Population des municipalités du territoire de planification de la MRC de Portneuf | 6 |
| Tableau 3 : | Répartition des types de logement sur le territoire de planification en 2013 | 7 |
| Tableau 4 : | Nombre d'unités d'occupation de la MRC de Portneuf en 2013 | 8 |
| Tableau 5 : | Perspectives démographiques pour la MRC de Portneuf | 10 |
| Tableau 6 : | Proportion (%) de la population par groupe d'âge dans la MRC de Portneuf en 2011..... | 10 |
| Tableau 7 : | Plus haut niveau de scolarité atteint par la population de 25 à 64 ans de la MRC de Portneuf comparativement à ceux de l'ensemble du Québec et de la Capitale-Nationale | 11 |
| Tableau 8 : | Répartition des emplois par secteur d'activité pour la MRC de Portneuf comparativement à ceux de l'ensemble du Québec et de la Capitale-Nationale | 12 |
| Tableau 9 : | Municipalités membres de la Régie..... | 15 |
| Tableau 10 : | Nombre d'unités desservies par la collecte des matières recyclables en 2013 | 19 |
| Tableau 11 : | Nombre de vidanges estimées à chaque année par municipalité | 23 |
| Tableau 12 : | Liste des intervenants en gestion des matières résiduelles du territoire de planification | 27 |
| Tableau 13 : | Les installations de traitement des matières résiduelles | 29 |
| Tableau 14 : | Répartition de la quote-part entre les municipalités de la Régie en 2013 | 30 |
| Tableau 15 : | Quantité en tonnes de matières valorisées par les différentes activités de la Régie pour l'ensemble de ses membres en 2013 | 31 |
| Tableau 16 : | Quantité en tonnes de matières récupérées par les différentes activités de valorisation sur le territoire de planification par matière, en 2013 | 33 |
| Tableau 17 : | Quantité en tonnes de matières éliminées pour l'ensemble des municipalités membres de la Régie et du territoire de planification en 2013 | 34 |
| Tableau 18 : | Quantité en tonnes de matières éliminées selon les données du MDDELCC par les municipalités de la MRC de Portneuf | 34 |
| Tableau 19 : | Quantité de matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC de Portneuf en 2013 | 36 |
| Tableau 20 : | Sommaire des quantités estimées de matières résiduelles du secteur résidentiel produites sur le territoire de la MRC de Portneuf selon l'outil de Recyc-Québec | 37 |
| Tableau 21 : | Sommaire des quantités estimées de matières résiduelles du secteur ICI produites sur le territoire de la MRC de Portneuf selon l'outil de Recyc-Québec | 38 |
| Tableau 22 : | Sommaire des quantités estimées de matières résiduelles du secteur CRD produites sur le territoire de la MRC de Portneuf selon l'outil de Recyc-Québec | 38 |

| | | |
|--------------|---|----|
| Tableau 23 : | Résultats globaux de matières résiduelles produites sur le territoire de la MRC de Portneuf selon l’outil de Recyc-Québec | 39 |
| Tableau 24 : | Quantité de papier, carton, plastique, verre et métal récupérée par les municipalités de la MRC de Portneuf en 2013 | 40 |
| Tableau 25 : | Quantité de matières organiques valorisées par les municipalités de la MRC de Portneuf en 2013 | 41 |
| Tableau 26 : | Quantité de résidus de construction, rénovation et démolition valorisés par les municipalités de la MRC de Portneuf en 2013 | 42 |
| Tableau 27 : | Coût total de la gestion des matières résiduelles du territoire de planification en 2013 | 43 |
| Tableau 28 : | Estimation des coûts du contrat de collecte, de transport et de traitement des matières recyclables jusqu’en 2020 | 50 |
| Tableau 29 : | Coûts estimés du programme de compensation pour les services municipaux de collecte sélective jusqu’en 2020 pour le territoire de planification | 51 |
| Tableau 30 : | Coûts réels estimés du programme de collecte sélective jusqu’en 2020 | 52 |
| Tableau 31 : | Coûts estimés de la collecte des matières organiques : collecte, transport et traitement | 54 |
| Tableau 32 : | Coûts estimés du programme de vidange des boues de fosses septiques de la Régie pour les municipalités de la MRC de Portneuf | 55 |
| Tableau 33 : | Coûts estimés de la collecte des résidus domestiques jusqu’en 2020 | 56 |
| Tableau 34 : | Coût total estimé pour l’ensemble des activités en gestion des matières résiduelles jusqu’en 2020 | 58 |
| Tableau 35 : | Modèle de rapport de la mise en œuvre des mesures du PGMR | 60 |

INTRODUCTION

L'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour chacune des MRC et des Communautés métropolitaines du Québec a été rendue obligatoire par les modifications apportées à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) par le projet de Loi 90 sanctionné le 16 décembre 1999. Cette modification de la LQE introduit le concept de planification territoriale par l'entremise du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) que les municipalités régionales de comté devront désormais élaborer et réviser tous les cinq ans.

Les PGMR visent à élaborer et à mettre en œuvre des moyens concrets favorisant l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. En septembre 2003, la MRC de Portneuf adoptait son premier Plan de gestion des matières résiduelles conformément à la loi.

En 2011, le gouvernement publiait sa troisième Politique québécoise de gestion des matières résiduelles qui faisait suite à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008. Elle reconnaît comme enjeux de la gestion des matières résiduelles de mettre un terme au gaspillage des ressources, de contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec et de responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

Cette politique, à bien des égards, est très différente de la précédente de par les objectifs et les moyens qu'elle se donne pour arriver à éliminer que le déchet ultime. En effet, entre autres mesures, la politique propose de bannir de l'élimination, dès 2013, le papier et le carton, le bois en 2014 et les matières organiques en 2020.

Outre l'ambition première de la nouvelle Politique d'éliminer qu'une seule matière résiduelle au Québec soit le résidu ultime, les principaux objectifs de la Politique, pour la période 2010-2015, sont de ramener la quantité de matières résiduelles éliminées de 810 kg par personne à 700 kg par personne, de recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduel et, également, de traiter 60 % de la matière organique putrescible résiduelle.

C'est dans ce nouveau contexte que la MRC de Portneuf a amorcé la révision de son PGMR afin de le rendre conforme à cette nouvelle politique, l'échéance de cinq ans après son adoption étant aussi venue à terme. Rappelons que le rôle de la MRC est avant tout un rôle de planificateur et non de donneur de service pour gérer les matières générées sur son territoire de planification.

Les municipalités locales demeurent, quant à elles, responsables de l'application des moyens retenus dans les plans de gestion des matières résiduelles et de la mise en conformité de leur réglementation avec les dispositions du plan, et ce, dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de ce plan.

Pour faciliter la lecture de ce document, nous aimerions vous indiquer que nous utiliserons la nouvelle appellation du ministère de l'Environnement soit le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques même si les documents auxquels nous référons ont été publiés sous l'ancienne appellation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP). De même, pour alléger le texte, nous utiliserons « la Régie » chaque fois que nous parlerons de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP). De plus, l'année de référence pour l'ensemble des données contenues dans la révision de ce PGMR est 2013.

1 Le PGMR en vigueur

Dans un premier temps, il nous est apparu très opportun de résumer les principales mesures contenues dans le PGMR de la MRC de Portneuf. Le portrait de l'état actuel de la gestion des matières résiduelles qui suivra nous permettra de situer la MRC et les municipalités locales par rapport à leur PGMR et d'élaborer d'autres mesures, si nécessaires, afin de favoriser l'atteinte des objectifs de la nouvelle Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Dans le but d'assurer une saine gestion régionale des matières résiduelles sur le territoire, l'approche de planification intègre des préoccupations environnementales, sociales et économiques visant à maintenir l'intégrité de l'environnement et à améliorer l'équité sociale et l'efficacité économique.

Nous vous présentons dans ces quelques lignes un résumé des principales mesures qui avaient été adoptées dans le PGMR de la MRC de Portneuf.

Tableau 1 : Mesures à mettre en œuvre dans le PGMR en vigueur ¹

| GESTION INTÉGRÉE |
|---|
| Utiliser une ressource humaine à temps plein, à la MRC, à titre de coordonnateur en gestion des matières résiduelles |
| Adopter officiellement, par la MRC de Portneuf et chacune de ses municipalités, les principes, les orientations et les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 |
| Adoption et application, par la MRC, d'un plan de communication pour promouvoir, notamment, la réduction à la source et le réemploi |
| Implantation de mécanismes et d'éléments de suivi annuels |
| Création de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf |
| Harmonisation par la MRC et la Régie, sur l'ensemble du territoire de la MRC, des contrats de collecte et de transport |
| Tarifification uniformisée sur le territoire de la MRC, par la MRC et par la Régie, de la collecte, de la valorisation et de l'élimination des matières sur l'ensemble du territoire de la MRC |
| Révision quinquennale du PGMR |

| |
|--|
| RÉDUCTION À LA SOURCE |
| Adoption, par la MRC et ses municipalités, d'une politique d'acquisition de biens |
| Implantation de programmes de réduction à la source dans les bureaux de la MRC et de ses municipalités |
| Mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISE) |
| MATIÈRES RECYCLABLES |
| Implantation d'une collecte sélective porte-à-porte pour le secteur municipal dans toutes les municipalités de la MRC avec un bac de 360 litres et, pour les six logements et plus, un bac de 1 060 litres |
| Évaluation de la possibilité d'implanter un centre de tri dans la MRC lorsque les taux de récupération auront atteint plus de 20 % |
| Mesures de suivi des quantités récupérées |
| MATIÈRES ORGANIQUES (Résidus verts et déchets de table) |
| Sensibilisation de la population, par la Régie et par la MRC, afin de générer des initiatives visant à favoriser le compostage des matières putrescibles |
| Évaluation, par la MRC, de la possibilité d'implanter un programme de compostage domestique pour les portes du secteur municipal |
| Instauration, par la Régie, de collectes spéciales sur l'ensemble du territoire pour les feuilles à l'automne, pour les arbres de Noël, pour les encombrants et les métaux et pour la ferraille, dans un contexte de sensibilisation |
| Optimisation du centre de traitement des boues situé dans la MRC |
| Implantation d'une collecte putrescible porte-à-porte pour le secteur municipal, dans toutes les municipalités de la MRC avec un bac de 200 litres et, pour les six logements et plus, avec un bac de 1 060 litres |
| Évaluation de la possibilité d'implanter une plate-forme de compostage dans la MRC lorsque les taux de récupération auront atteint environ 10 % |
| RDD |
| Évaluation de la possibilité d'implanter un dépôt permanent de résidus domestiques dangereux dans la MRC lorsque les taux de récupération auront atteint environ 10 % |
| CRD |
| Adoption, par la MRC et ses municipalités, d'une politique de valorisation des résidus générés lors des travaux de construction et de démolition réalisés par les municipalités ou pour le compte des municipalités |

| |
|---|
| RESSOURCERIE |
| Implantation, par la MRC et par la Régie, de deux points de service de la Ressourcerie de Portneuf |
| ICI |
| Évaluation de l'intégration des ICI (industries, commerces et institutions) à la collecte des matières putrescibles |
| DÉCHETS |
| Implantation d'une collecte de résidus porte-à-porte pour le secteur municipal dans toutes les municipalités de la MRC avec un bac de 200 litres et, pour les six logements et plus, un bac de 1 060 litres |
| Instauration, par la Régie, d'un programme de suivi et de surveillance des sites d'élimination |
| Prolongation, par la Régie, de la durée de vie utile des sites d'élimination actuels afin de permettre de réaliser des économies compte tenu des coûts nécessaires à la fermeture, à la post-fermeture ou à l'ouverture potentielle d'un lieu d'élimination technique |

1. Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Portneuf, septembre 2003.

2 Description du territoire

La MRC de Portneuf se situe sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, entre la Communauté métropolitaine de Québec et l'agglomération de Trois-Rivières. Elle occupe l'extrémité ouest de la région administrative de la Capitale-Nationale et est bornée par la Communauté métropolitaine de Québec, la MRC de La Jacques-Cartier, la Ville de La Tuque, les MRC des Chenaux et de Mékinac et le fleuve Saint-Laurent.

Le territoire de la MRC de Portneuf est traversé par l'autoroute Félix-Leclerc, qui constitue le principal axe de desserte de la circulation de transit de la région et la route 138, qui a un statut de route nationale. Ces voies de circulation traversent le sud du territoire et assurent le lien avec les différentes régions du Québec.

2.1 Caractéristiques géographiques et physiques du territoire

Tiré du Plan de gestion des matières résiduelles de Portneuf : « Le territoire de la MRC de Portneuf occupe deux régions physiographiques distinctes, soit les basses-terres du Saint-Laurent et les hautes terres laurentiennes. Les basses-terres du Saint-Laurent prennent la forme d'une immense plaine fertile constituée d'une succession de terrasses qui bordent le fleuve sur une distance variant entre trois et vingt kilomètres vers l'intérieur des terres. À ces endroits, les basses-terres rencontrent une zone de transition, le piedmont laurentien, avant d'atteindre les plus hauts plateaux du Bouclier canadien qui dominent la partie nord du territoire portneuvois (MRC de Portneuf, 2001).

La partie nord du territoire portneuvois est constituée des territoires non organisés Lac-Blanc, Linton et Lac-Lapeyrère. D'une superficie d'un peu plus de 1 500 km², ces espaces forestiers sont divisés en trois unités territoriales créées pour assurer la conservation et la mise en valeur de la faune, soit la Réserve faunique de Portneuf, la zone d'exploitation contrôlée (zec) Batiscan-Nelson et la zec de la Rivière-Blanche. Ces unités territoriales occupent également une partie importante des municipalités de Rivière-à-Pierre, de Saint-Léonard-de-Portneuf et de Saint-Raymond.

La MRC de Portneuf couvre une superficie de 4 095 km² sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent. Plus de la moitié de l'espace régional est constitué de terres publiques. Celles-ci se concentrent majoritairement au nord du territoire et en partie à l'extrémité ouest, soit dans le secteur des lacs Long et Montauban. Les territoires non organisés couvrent une superficie de 1 540 km² et sont majoritairement composés de terres publiques. Ces territoires comprennent quelques enclaves privées communément appelées Beaudet, Miguick et Nelson.

La MRC de Portneuf est une région-ressource comme en témoignent les activités forestières, agricoles et minières exercées sur le territoire et la présence de sites naturels propices à la pratique d'activités récréatives et de plein air. Le territoire régional se caractérise également par la diversité de son organisation spatiale. »

Les données suivantes, portant sur l'occupation du territoire, sont issues d'une compilation des services techniques de la MRC de Portneuf, tirée des cartes écoforestières du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (2006) réalisées à partir de photos aériennes datant de 2002 :

- La forêt est une composante majeure de l'organisation physique du territoire de la MRC de Portneuf. Celle-ci couvre une superficie de 3 246 km² et représente près de 80 % de l'espace régional.
- La superficie du territoire régional occupée par l'agriculture couvre environ 400 km². Cette superficie représente 10 % de l'ensemble de la MRC de Portneuf et 16 % du territoire municipalisé. L'agriculture se concentre principalement dans la partie sud du territoire, soit dans les basses-terres du Saint-Laurent et le piedmont du Bouclier canadien. Cet espace correspond aux terres de meilleure qualité. À partir du contrefort des Laurentides, la pratique de l'agriculture est plus limitée, les opportunités pour la culture diminuant en se dirigeant vers le nord.
- La portion du territoire de la MRC de Portneuf occupée par les activités urbaines et de villégiature couvre 65 km², soit 1,5 % de l'espace régional. Le développement urbain se caractérise par la présence de plusieurs noyaux de petite et de moyenne taille. Ceux-ci sont disséminés dans la partie sud du territoire avec une prépondérance à l'est. Quoique certains noyaux soient plus importants, la MRC présente un caractère rural qui se démontre par sa densité de population qui, en 2014, est de l'ordre de 20,4 habitants/km²

en territoire municipalisé. Par contre, le secteur est de la MRC semble avoir une croissance démographique plus importante ces dernières années.

Les secteurs de villégiature sont surtout présents dans les municipalités où l'on note la présence de lacs et de cours d'eau. La demande pour des emplacements de villégiature en bordure des plans d'eau est élevée et sans cesse croissante. De plus, de nombreux chalets sont chaque année transformés en résidences permanentes et les secteurs de villégiature prennent graduellement une vocation résidentielle.

Le réseau routier supérieur de la MRC de Portneuf couvre 320 km, soit 39 % de l'infrastructure routière de la région. L'autoroute Félix-Leclerc constitue le principal axe de transit sur le territoire et s'accapare une forte proportion des déplacements interrégionaux. La route 138 est, quant à elle, une route nationale. Elle dessert en outre les villes et les villages situés en bordure du fleuve Saint-Laurent. Le réseau routier supérieur est complété par les routes 354, 365 et des tronçons des routes 363 et 367.

En matière d'infrastructures ferroviaires, la MRC est desservie par le Canadien National (CN) et la Compagnie de chemin de fer Québec-Gatineau. Ces axes relient la région de Montréal à celles de Québec et du Saguenay – Lac-Saint-Jean. Il existe également un réseau important de transport d'énergie comportant des équipements et des infrastructures de transport d'électricité desservant le territoire portneuvois. Enfin, les municipalités de Cap-Santé, Deschambault-Grondines, Donnacona, Neuville, Pont-Rouge, Portneuf, Saint-Basile et Saint-Raymond sont alimentées par un réseau de gaz naturel.

La portion nord de la MRC de Portneuf est occupée par une réserve faunique et deux zones d'exploitation contrôlée. La Réserve faunique de Portneuf s'étend sur une superficie de 775 km² et est entièrement incluse dans les limites de la MRC de Portneuf. La zec de la Rivière-Blanche et la zec Batisca-Nelson, dont les territoires s'étendent au-delà des limites de la MRC, occupent respectivement 465 km² et 757 km² en territoire portneuvois. Ces espaces ont été créés en raison de leur important potentiel faunique et récréatif.

Enfin, la MRC a récemment officialisé l'exploitation du Parc naturel régional de Portneuf situé dans le secteur des lacs Long et Montauban en concluant les ententes requises avec les ministères concernés. L'inauguration du Parc naturel régional a eu lieu le 19 septembre 2014.

2.2 La MRC et le territoire d'application du PGMR

La MRC de Portneuf regroupe dix-huit municipalités qui constituent le cadre de vie de près de 52 000 personnes. Le territoire régional occupe une superficie de 4 095 km². Les municipalités locales occupent la partie sud du territoire alors que le nord est constitué de territoires non organisés.

Par rapport au plan de gestion actuellement en vigueur, il n'y a pas eu de changements au niveau du territoire de planification pour la révision du PGMR de la MRC de Portneuf. En

effet, la MRC de Portneuf avait identifié, dans sa résolution CR 302-11-2001, qu'elle amorçait le processus d'élaboration du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Portneuf, soit le territoire identifié dans ses lettres patentes, enregistrées le 9 décembre 1981. Cependant, elle avait fait parvenir des demandes auprès de la Communauté métropolitaine de Québec et de la MRC de Mékinac afin d'inclure certaines de leurs municipalités dans son territoire d'application. Comme ces demandes étaient restées sans réponse de la part des deux organisations, cette démarche n'a pas été renouvelée pour la révision du PGMR. Il faut expliquer que ces demandes originaient, à l'époque, du fait que la Régie compte parmi ses membres toutes les municipalités de la MRC de Portneuf et ses TNO, ainsi que quatre municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier et une municipalité de la MRC de Mékinac.

La population desservie par ce plan de gestion des matières résiduelles est donc au total de 50 537 habitants, répartie en 18 municipalités et 3 territoires non organisés selon le site Internet du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), comme le détaille le tableau de la section 2.3.1 intitulé « Population des municipalités du territoire de planification de la MRC de Portneuf ».

2.3 Population, projections démographiques et portrait socioéconomique

2.3.1 Population

Le tableau suivant présente les municipalités constituantes et les territoires non organisés de la MRC de Portneuf, auxquels ont été ajoutées les superficies et les populations correspondantes.

Tableau 2 : Population des municipalités du territoire de planification de la MRC de Portneuf

| Municipalité | Population ¹ permanente 2013 | Superficie ¹ (km ²) | Densité hab/km ² | % Population totale |
|-----------------------------|---|---|--------------------------------|------------------------|
| Cap-Santé | 3 123 | 54,38 | 47,27 | 6,18 % |
| Deschambault-Grondines | 2 172 | 123,60 | 15,89 | 4,30 % |
| Donnacoona | 6 494 | 20,12 | 272,32 | 12,85 % |
| Lac-Sergent | 480 | 3,52 | 67,89 | 0,95 % |
| Neuville | 4 011 | 72,04 | 46,45 | 7,94 % |
| Pont-Rouge | 8 925 | 121,02 | 59,05 | 17,66 % |
| Portneuf | 3 144 | 110,43 | 28,87 | 6,22 % |
| Rivière-à-Pierre | 665 | 521,31 | 1,32 | 1,32 % |
| Saint-Alban | 1 237 | 150,55 | 7,77 | 2,45 % |
| Saint-Basile | 2 550 | 97,69 | 26,36 | 5,05 % |
| Saint-Casimir | 1 483 | 65,93 | 23,99 | 2,93 % |
| Sainte-Christine-d'Auvergne | 465 | 145,58 | 2,27 | 0,92 % |

| Municipalité | Population ¹ permanente 2013 | Superficie ¹ (km ²) | Densité hab/km ² | % Population totale |
|---------------------------|---|---|--------------------------------|------------------------|
| Saint-Gilbert | 300 | 36,95 | 7,95 | 0,59 % |
| Saint-Léonard-de-Portneuf | 1 053 | 138,71 | 7,28 | 2,08 % |
| Saint-Marc-des-Carières | 2 925 | 16,73 | 170,65 | 5,79 % |
| Saint-Raymond | 9 835 | 684,65 | 12,91 | 19,46 % |
| Saint-Thuribe | 281 | 50,81 | 6,16 | 0,56 % |
| Saint-Ubalde | 1 394 | 141,28 | 10,33 | 2,76 % |
| TNO Lac-Blanc | | 663,48 | - | 0,00 % |
| TNO Lac-Lapeyrère | | 411,84 | - | 0,00 % |
| TNO Linton | | 465,09 | - | 0,00 % |
| Total MRC | 50 537 | 4 095,71 | 17,62 | 100,00 % |

1. Gouvernement du Québec, 2013

Comme il n'y a pas de population permanente dans les trois TNO, sauf mentions particulières, pour le reste du document, nous regrouperons les trois territoires non organisés sous l'appellation TNO / MRC de Portneuf.

2.3.2 Type de logement du territoire de planification

Plusieurs études tendent à démontrer que le type de logement a un impact sur les quantités de matières résiduelles récupérées notamment pour les collectes de porte en porte. Nous avons donc dressé un portrait des différents types de logement rencontrés sur le territoire de la MRC de Portneuf.

Tableau 3 Répartition des types de logement sur le territoire de planification en 2013

| Municipalité | Nombre et type de logement du territoire de planification ¹ | | | | | | |
|------------------------|--|----------------|----------------|----------------|----------------|--------------------|-------------------------|
| | 1 ² Logement | 2 Logements | 3 Logements | 4 Logements | 5 Logements | 6 à 9 Logements | 10 et plus Logements |
| Cap-Santé | 1 071 | 60 | 7 | 2 | 0 | 4 | 1 |
| Deschambault-Grondines | 700 | 51 | 9 | 7 | 3 | 6 | 1 |
| Donnacona | 1 728 | 249 | 37 | 32 | 6 | 10 | 13 |
| Lac Sergent | 186 | 2 | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 |
| Neuville | 1 380 | 76 | 12 | 5 | 1 | 3 | 1 |
| Pont-Rouge | 2 813 | 155 | 27 | 23 | 3 | 15 | 2 |
| Portneuf | 1 134 | 95 | 25 | 8 | 3 | 0 | 2 |
| Rivière-à-Pierre | 255 | 15 | 1 | 1 | 0 | 1 | 0 |

| Municipalité | Nombre et type de logement du territoire de planification ¹ | | | | | | |
|---------------------------------|--|----------------|----------------|----------------|----------------|--------------------|-------------------------|
| | 1 ² Logement | 2 Logements | 3 Logements | 4 Logements | 5 Logements | 6 à 9 Logements | 10 et plus Logements |
| Saint-Alban | 418 | 25 | 3 | 3 | 0 | 0 | 0 |
| Saint-Basile | 867 | 55 | 7 | 3 | 2 | 4 | 1 |
| Saint-Casimir | 528 | 36 | 12 | 4 | 0 | 2 | 2 |
| Sainte-Christine- d'Auvergne | 181 | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Saint-Gilbert | 92 | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| Saint-Léonard-de- Portneuf | 392 | 19 | 2 | 3 | 1 | 1 | 0 |
| Saint-Marc-des-Carières | 885 | 105 | 17 | 6 | 2 | 9 | 1 |
| Saint-Raymond | 3 273 | 261 | 41 | 29 | 7 | 7 | 6 |
| Saint-Thuribe | 122 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Saint-Ubalde | 535 | 26 | 9 | 4 | 1 | 0 | 1 |
| Total | 16 560 | 1 236 | 210 | 131 | 30 | 62 | 31 |

Source : Données compilées selon le sommaire des rôles d'évaluation de 2013

1 Le type de logement correspond à unifamiliale, plex ou multilogement

2 Condominium, unifamilial, maison mobile ou autre

La répartition des chalets, considérés comme étant des résidences saisonnières, a été intégrée dans le tableau suivant qui présente le nombre d'unités d'occupation desservies par la Régie et desservant l'ensemble du territoire.

2.3.3 Nombre d'unités d'occupation

La Régie dessert les résidences des citoyens accessibles et tous les commerces de son territoire en collecte d'ordures ménagères et en collecte sélective. C'est pourquoi il est important de dresser un portrait du nombre d'unités desservies. Le tableau suivant nous présente, sous une forme synthèse, le nombre d'unités d'occupation pour chaque type de logement répertorié sur le territoire de planification.

Tableau 4 : Nombre d'unités d'occupation de la MRC de Portneuf en 2013

| Municipalité | N ^{bre} d'unités résidentielles | N ^{bre} d'unités chalet | N ^{bre} d'ICI | Total |
|------------------------|---|-------------------------------------|------------------------|-------|
| Cap-Santé | 1 120 | 48 | 57 | 1 225 |
| Deschambault-Grondines | 756 | 66 | 64 | 886 |
| Donnacona | 2 051 | 42 | 195 | 2 288 |
| Lac-Sergent | 190 | 206 | 0 | 396 |

| Municipalité | N ^{bre} d'unités résidentielles | N ^{bre} d'unités chalet | N ^{bre} d'ICI | Total |
|-----------------------------|--|----------------------------------|------------------------|---------------|
| Neuville | 1 442 | 55 | 68 | 1 565 |
| Pont-Rouge | 2 996 | 153 | 107 | 3 256 |
| Portneuf | 1 220 | 41 | 49 | 1 310 |
| Rivière-à-Pierre | 264 | 304 | 24 | 592 |
| Saint-Alban | 430 | 246 | 23 | 699 |
| Saint-Basile | 926 | 57 | 38 | 1 021 |
| Saint-Casimir | 570 | 5 | 34 | 609 |
| Sainte-Christine-d'Auvergne | 175 | 340 | 4 | 519 |
| Saint-Gilbert | 89 | 10 | 7 | 106 |
| Saint-Léonard-de-Portneuf | 402 | 173 | 18 | 593 |
| Saint-Marc-des-Carrières | 1 013 | 0 | 88 | 1 101 |
| Saint-Raymond | 3 548 | 953 | 209 | 4 710 |
| Saint-Thuribe | 122 | 11 | 0 | 133 |
| Saint-Ubalde | 569 | 342 | 45 | 956 |
| TNO / MRC de Portneuf | | 476 | | 476 |
| Total MRC | 17 883 | 3 528 | 1 030 | 22 441 |

Source : Données fournies par la Régie.

Il est important de ne pas confondre le type de logement et le nombre d'unités d'occupation : 1 multilogement de 10 logements et plus peut comprendre plus de 10, 20, 30 logements et plus équivalant à 10, 20, 30 unités d'occupation et plus. Le lecteur pourrait être confondu par les totaux des deux tableaux précédents.

2.3.4 Projections démographiques

L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) a établi les perspectives démographiques des quelques 102 municipalités régionales de comté et territoires équivalents pour les périodes quinquennales comprises entre 2011 et 2031. Selon les données disponibles auprès de l'Institut de la statistique du Québec, le taux de croissance de la population de la MRC de Portneuf sera en augmentation d'une façon proportionnelle au taux de croissance de sa région économique soit la Capitale-Nationale.

Le tableau suivant présente une projection de l'évolution de la population de 2011 à 2031 pour l'ensemble de la MRC de Portneuf. Ces projections doivent donc être interprétées avec prudence. Nous observons, pour cette période, une prévision à la hausse de la population. Tel qu'illustré, la population estimée de la MRC de Portneuf devrait se situer aux alentours de 54 000 habitants en 2031 pour une variation entre 2006 et 2031 de 15,3 %.

Tableau 5 : Perspectives démographiques pour la MRC de Portneuf

| MRC de Portneuf Population ¹ | 2011 | 2016 | 2021 | 2026 | 2031 |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|
| Tous âges | 48 287 | 50 127 | 51 828 | 53 143 | 53 936 |

Source : Institut de la statistique du Québec, Perspectives démographiques des MRC du Québec 2011-2031

Il est intéressant de noter que la population de 50 537 habitants en 2013 dépassait déjà les prévisions de l'ISQ. D'autre part, les statistiques de l'ISQ nous apprennent également que l'accroissement moyen de la population pour les années 2012 et 2013 se situerait aux alentours de 1 % (0,91 %) et qu'il ne devrait pas y avoir des fluctuations importantes d'ici les prochaines années.

Nous croyons donc que les 18 municipalités et villes qui font partie du territoire d'application de ce PGMR suivront la même tendance que l'accroissement moyen de l'accroissement de la population québécoise, bien que le secteur est de la MRC semble avoir une croissance plus élevée. Cette situation relativement stable n'étant pas assez significative, nous n'en tiendrons pas compte lors de la révision de ce plan de gestion.

2.3.5 Répartition de la population de la MRC de Portneuf par groupe d'âge

Le tableau ci-dessous, réalisé à partir des données de Statistique Canada (recensement de 2011), présente la taille de la population selon les groupes d'âge.

Tableau 6 Proportion (%) de la population par groupe d'âge dans la MRC de Portneuf en 2011

| Lieu | 0-14 ans | 15-24 ans | 25-44 ans | 45-64 ans | 65-74 ans | 75 ans + |
|------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------|
| Québec | 15,9% | 12,4% | 25,8% | 29,9% | 8,8% | 7,1% |
| MRC de Portneuf | 14,8% | 10,2% | 23,0% | 33,3% | 10,5% | 8,2% |
| Cap-Santé | 14,6% | 9,1% | 23,8% | 35,2% | 10,3% | 7,0% |
| Deschambault-Grondines | 13,8% | 10,8% | 20,4% | 36,6% | 9,6% | 8,7% |
| Donnacona | 12,4% | 10,0% | 24,5% | 32,6% | 10,8% | 9,7% |
| Lac Sergent | 14,1% | 6,5% | 22,8% | 40,2% | 10,9% | 5,4 |
| Neuville | 18,2% | 8,8% | 25,2% | 34,5% | 8,9% | 4,5% |
| Pont-Rouge | 18,6% | 11,1% | 28,0% | 28,9% | 8,1% | 5,2% |
| Portneuf | 13,0% | 9,5% | 22,0% | 35,2% | 12,4% | 8,0 |
| Rivière-à-Pierre | 12,8% | 10,5% | 15,8% | 36,1% | 16,5% | 8,3% |
| Saint-Alban | 13,0% | 9,3% | 22,0% | 33,3% | 14,2% | 8,1% |
| Saint-Basile | 14,0% | 10,5% | 21,1% | 34,5% | 11,2% | 8,7% |
| Saint-Casimir | 11,4% | 11,0% | 17,4% | 35,5% | 11,4% | 13,4% |

| | | | | | | |
|-----------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Sainte-Christine-d'Auvergne | 12,0% | 7,6% | 19,6% | 41,3% | 13,0% | 6,5% |
| Saint-Gilbert | 17,5% | 10,5% | 17,5% | 35,1% | 12,3% | 7,0% |
| Saint-Léonard-de-Portneuf | 15,1% | 9,8% | 22,4% | 34,6% | 9,8% | 8,3% |
| Saint-Marc-des-Carières | 12,8% | 10,7% | 19,1% | 31,8% | 11,0% | 14,7% |
| Saint-Raymond | 14,3% | 10,6% | 21,9% | 33,3% | 11,1% | 8,8% |
| Saint-Thuribe | 13,8% | 12,1% | 15,5% | 37,9% | 8,6% | 12,1% |
| Saint-Ubalde | 12,1% | 9,6% | 16,8% | 38,2% | 13,2% | 10,0% |

Source : Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval, 2014

2.3.6 Description démographique selon le niveau de scolarité

Le tableau qui suit nous donne un aperçu du plus haut niveau de scolarité atteint par la population de 25 à 64 ans dans la MRC de Portneuf comparé à celui de la Capitale-Nationale et de tout le Québec. Le niveau de scolarité fait partie des caractéristiques socioéconomiques qui pourraient avoir un impact sur la génération des matières résiduelles.

Tableau 7 : Plus haut niveau de scolarité atteint par la population de 25 à 64 ans de la MRC de Portneuf comparativement à ceux de l'ensemble du Québec et de la Capitale-Nationale

| | Sans diplôme | Diplôme d'études secondaires | Diplôme professionnel | Diplôme d'études collégiales | Diplôme universitaire |
|------------------------|--------------|------------------------------|-----------------------|------------------------------|-----------------------|
| Le Québec | 14,8% | 19,5% | 18,9% | 18,3% | 28,5% |
| Capitale-Nationale | 9,2% | 18,5% | 19,6% | 21,4% | 31,3% |
| MRC de Portneuf | 13,4% | 20,2% | 29,4% | 19,9% | 17,0% |

Source : Enquête nationale sur les ménages 2011

2.3.7 Emploi et structure économique

Nous dénombrons 1 365 entreprises et 15 500 emplois dans Portneuf. Le tableau suivant répartit ces emplois dans les trois principaux secteurs de l'économie. Le secteur primaire représente les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de l'exploitation des ressources naturelles alors que le secteur secondaire est associé aux emplois du secteur manufacturier. Le secteur tertiaire, quant à lui, représente le commerce au détail, l'enseignement, l'hébergement et la restauration ainsi les emplois du secteur de l'administration publique.

Tableau 8 : Répartition des emplois par secteur d'activité pour la MRC de Portneuf comparativement à ceux de l'ensemble du Québec et de la Capitale-Nationale

| | Secteur primaire | Secteur secondaire | Secteur tertiaire |
|------------------------|------------------|--------------------|-------------------|
| Le Québec | 2,1 % | 18,5 % | 79,4 % |
| Capitale-Nationale | 0,5 % | 11,8 % | 87,7 % |
| MRC de Portneuf | 5,6 % | 24,6 % | 69,8 % |

Source : Liste des industries et commerces de la Capitale-Nationale, mai 2014

2.4 Activités économiques de la MRC de Portneuf

Le site Internet de la MRC nous renseigne sur l'ensemble de l'activité économique de la MRC de Portneuf. Nous en reproduisons ici les grandes lignes : « L'économie portneuvoise est traditionnellement basée sur la forêt, le secteur manufacturier et l'agriculture. Ces secteurs occupent en effet une grande importance dans l'économie régionale et sont à l'origine de plus du tiers de tous les emplois régionaux.

L'agriculture représente, depuis fort longtemps, un déterminant majeur de la structure économique régionale et de l'occupation du territoire. La MRC s'avère le territoire le plus agricole de la région de Québec avec quelques 417 fermes en 2012. L'apport de Portneuf en agriculture est en effet considérable pour la région de la Capitale-Nationale. Parmi les MRC qui composent la région 03, la MRC de Portneuf domine en ce qui a trait au nombre de fermes (40,4 % des entreprises agricoles de la Capitale-Nationale), à l'étendue de leur superficie cultivée (75,8 ha en moyenne par ferme comparé à une moyenne de 57,3 ha pour les entreprises de la Capitale-Nationale) et à l'importance des revenus régionaux générés par l'activité agricole (46,9 % des revenus agricoles de la Capitale-Nationale). Même si la MRC de Portneuf ne représente que le cinquième du territoire de la Capitale-Nationale, elle compte pour près de la moitié (48,3 %) de la zone agricole permanente comprise sur le territoire de la Capitale-Nationale.

L'agriculture se caractérise par une grande diversité d'élevage et de productions végétales. En matière de productions animales, les entreprises agricoles œuvrent majoritairement dans le domaine du bovin laitier et du bovin de boucherie. Les productions végétales, quant à elles, occupent une place de plus en plus importante dans le paysage agricole se traduisant par une culture maraîchère florissante comme en fait foi la grande diversité de produits de renom tel le maïs sucré, la pomme de terre et les produits de l'érable.

Dans Portneuf, la forêt constitue un milieu diversifié, caractérisé par la grande variété des espèces animales et végétales qui le composent. Aussi, la forêt portneuvoise est caractérisée par l'usage polyvalent qui en est fait. Des exploitants y récoltent la matière ligneuse, des utilisateurs y pratiquent la chasse et la pêche ou y exercent des activités récréatives. D'autres enfin s'en servent à des fins acéricoles ou de villégiature. Quoique la ressource forestière soit la richesse

naturelle la plus exploitée dans la MRC de Portneuf, le secteur forestier a été affecté par une crise structurelle au cours des dernières années qui a engendré la fermeture de plusieurs usines et la perte de nombreux emplois dans le domaine de la transformation du bois.

L'ensemble des activités manufacturières est responsable du quart des emplois régionaux, ce qui est largement supérieur au pourcentage d'emplois manufacturiers observé dans la région de la Capitale-Nationale et l'ensemble du Québec en 2013. Le secteur de la transformation de produits est caractérisé par l'importance des industries liées à l'exploitation des ressources naturelles, notamment le domaine de la transformation du bois (sciage, pâtes et papiers, placage, palettes), la première transformation de métaux et les produits minéraux non métalliques. Fortement industrialisée, la structure économique portneuvoise fait état d'une large part des emplois concentrés dans le secteur de la fabrication qui génère un emploi sur cinq dans Portneuf.

La région de Portneuf est bien desservie en ce qui a trait aux infrastructures d'accueil industrielles. Les entreprises désirant s'implanter dans la région ont plusieurs opportunités de localisation qui s'offrent à elles. Cinq Éco-Parcs industriels (Deschambault-Grondines, Donnacona, Portneuf, Saint-Raymond et Saint-Marc-des-Carières) sont en place pour accueillir ces entreprises. Des espaces sont également disponibles à l'intérieur des différentes zones industrielles en présence dans la plupart des municipalités. Dans le contexte de la mondialisation des marchés, la région de Portneuf entend maintenir et diversifier son activité économique par la consolidation de son tissu industriel, l'amélioration des capacités concurrentielles de ses entreprises, de même que par la promotion de ses infrastructures d'accueil et de leur potentiel.

Pour sa part, l'industrie touristique constitue un créneau de développement sur lequel misent désormais les intervenants régionaux pour augmenter l'activité économique de la région. Les produits touristiques portneuvois reposent en majeure partie sur les caractéristiques du milieu naturel et les divers éléments historiques et patrimoniaux que compte le territoire de la MRC. Ainsi, le potentiel de développement est indéniable, en particulier en regard de la villégiature, des activités récréatives de plein air, du tourisme d'aventure, de l'écotourisme et de l'agrotourisme. À ces produits en croissance s'ajoute l'activité touristique engendrée par les richesses naturelles et patrimoniales que l'on retrouve dans la plupart des villages anciens de la MRC de Portneuf. »

2.5 Orientations et affectations du territoire au schéma d'aménagement

Le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf est entré en vigueur en mars 2009. Il établit les lignes directrices de l'organisation physique de tout le territoire de la MRC. Cette étape a représenté une occasion unique de revoir les choix d'aménagement retenus dans le schéma de première génération en fonction des nouveaux enjeux caractérisant le territoire régional. Le schéma détermine douze grandes affectations du territoire. Celles-ci visent à traduire les principales intentions de la MRC quant à

l'utilisation des différentes parties de son territoire et à leur conférer une vocation dominante.

Les grandes affectations du territoire identifiées au SAD sont les suivantes :

- Urbaine
- Résidentielle rurale
- Industrielle
- Agricole
- Agroforestière
- Forestière
- Forestière et faunique
- Forestière et récréative
- Récréative
- Villégiature
- Conservation
- Utilité publique

Quant aux infrastructures de gestion des matières résiduelles, le schéma nous présente les infrastructures actuelles comme étant les éléments structurants du développement du territoire : Lieux d'enfouissement technique (LET) de Neuville, Centre régional de traitement des boues de fosses septiques situé au LET de Neuville et Ressourcerie de Portneuf. De plus, le schéma prévoyait un écocentre régional (matériaux secs et encombrants, RDD, métaux, ferrailles, autres).

Comme élément de support, nous retrouvons les installations d'assainissement des eaux usées des différentes municipalités ainsi que leur réseau d'égout.

3 La gestion actuelle des matières résiduelles sur le territoire de planification

Toute la gestion des matières résiduelles de la MRC de Portneuf a été confiée à la Régie. Cette dernière prend en charge les tâches de gestion des matières résiduelles et de coordination des équipements régionaux actuels, en plus d'exploiter le lieu d'élimination technique de Neuville.

Les données cumulées pour décrire la gestion actuelle des matières résiduelles sont issues des données compilées par la Régie en 2013. Ces données sont ramenées sur une base au prorata de la population membre de la Régie. La population de la MRC de Portneuf de 50 537 habitants représente 77,37 % de la population totale de 65 315 habitants desservis par la Régie.

3.1 Rôle et compétences de la MRC, de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf et des municipalités locales

3.1.1 La MRC

La Loi sur la qualité de l'environnement confère à la MRC l'obligation d'élaborer un plan de gestion des matières résiduelles pour son territoire, de l'adopter et de le réviser tous les cinq ans. Elle a, par le fait même, l'obligation de planifier, de fixer des objectifs à atteindre en conformité avec la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et de décider des mesures à mettre en place pour en favoriser l'atteinte.

3.1.2 La Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Nous l'avons déjà mentionné, la Régie est composée de 23 municipalités et trois territoires non organisés répartis sur le territoire de trois MRC. Le tableau suivant nous identifie les membres de la Régie dans chacune des MRC.

Tableau 9 : Municipalités membres de la Régie

| Municipalités de la MRC de Portneuf | Municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier |
|-------------------------------------|---|
| Cap-Santé | Lac-Saint-Joseph |
| Deschambault-Grondines | Fossambault-sur-le-Lac |
| Donnacoona | Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier |
| Lac-Sergent | Shannon |
| Neuville | |
| Pont-Rouge | |
| Portneuf | Municipalité de la MRC de Mékinac |
| Rivière-à-Pierre | Notre-Dame-de-Montauban |
| Saint-Alban | |
| Saint-Basile | |
| Saint-Casimir | |
| Sainte-Christine-d'Auvergne | |
| Saint-Gilbert | |
| Saint-Léonard-de-Portneuf | |
| Saint-Marc-des-Carières | |
| Saint-Raymond | |
| Saint-Thuribe | |
| Saint-Ubalde | |
| TNO / MRC de Portneuf | |

Le conseil d'administration est formé d'un délégué par municipalité membre. Chaque délégué au conseil d'administration dispose d'une voix. Un comité exécutif composé de sept délégués est formé au sein du conseil d'administration, lesquels sont nommés par résolution. Ce comité a pour mandat de conseiller le conseil d'administration sur toute matière relevant de sa compétence.

Les activités sont déterminées en fonction du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) adopté par la MRC de Portneuf en 2003 et dont l'objectif ultime est de recycler ou de valoriser 60 % des matières résiduelles.

Le mandat confié à la Régie concerne les responsabilités suivantes :

1. Élimination des matières résiduelles

Acquérir, établir et exploiter des lieux d'élimination des matières résiduelles ou un système de gestion des matières résiduelles sur le territoire d'une ou de plusieurs des municipalités membres et obtenir des autorités gouvernementales concernées les certificats et autorisations requis par la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2).

2. Enlèvement et transport des matières résiduelles

Organiser, opérer et administrer un service intermunicipal d'enlèvement et de transport des matières résiduelles, y compris un centre de transbordement.

3. Cueillette sélective, transport et traitement des matières recyclables

Organiser, opérer et administrer un service intermunicipal de récupération, de dépôt, d'entreposage, de réduction, de réemploi, de recyclage, d'utilisation et de vente des matières résiduelles.

4. Enlèvement, transport et traitement des matières putrescibles

Organiser, opérer et administrer un service intermunicipal d'enlèvement, de transport et de traitement des matières putrescibles.

5. Gestion des boues

Organiser, opérer et administrer un service intermunicipal d'enlèvement, de transport et de traitement des boues.

Ces informations ont été extraites du site Internet de la Régie: « *Les responsabilités de la Régie sont la gestion et l'exploitation des équipements actuels ainsi que l'octroi et la gestion des contrats des collectes régulières et spéciales pour l'ensemble des municipalités de la MRC. La Régie planifie les besoins et les coûts pour l'implantation de nouveaux équipements et infrastructures sur le territoire de la MRC. Elle décide ainsi, en fonction des orientations et des objectifs du plan, de même que des résultats des analyses besoins-coûts, si elle implante un nouvel équipement dans la MRC. Dans l'affirmative, elle détermine sa localisation, la propriété et identifie son gestionnaire, soit public, privé ou un partenariat.*

La Régie prend en charge les coûts des services qu'elle assume directement comme la gestion et l'exploitation des équipements ainsi que ceux reliés aux services de collectes. L'objectif de la présence même de la Régie est d'assurer aux citoyens un coût uniforme sur le territoire de la MRC pour les services de collectes, de transport et de traitement des matières ainsi que de l'exploitation des équipements. »

Nous pouvons également y lire : *« Les programmes de collecte porte-à-porte implantés desservent toutes les unités d'occupation du territoire pour ce qui est des collectes d'ordures ménagères, de collecte des matières recyclables et des résidus verts. En 2013, lors d'une première phase, la Régie a distribué des bacs bruns de format 240 litres à chaque résidence unifamiliale et multifamiliale de 6 logements et moins ainsi qu'aux résidences secondaires qui sont desservies par le service de collecte porte-à-porte. Les bacs sont la propriété de la Régie et sont fournis gratuitement. »* Un certain nombre de résidences secondaires dans les rues privées sont desservies par la collecte des matières recyclables par le biais de conteneurs installés au coin des rues. À partir de 2016, le service de collecte des matières organiques pourrait être offert auprès des résidences des rues privées selon la faisabilité (cas par cas).

3.1.3 Les municipalités locales

Les municipalités visées par le plan de gestion ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre du PGMR. En effet, la MRC planifie alors que les municipalités locales ont la responsabilité de mettre en œuvre les mesures contenues dans le plan. Tel qu'indiqué dans la Loi sur la qualité de l'environnement à l'article 53.24 : *« Un plan de gestion en vigueur lie les municipalités locales dont le territoire est compris dans le territoire d'application du plan. »*

De plus : *« Les municipalités locales liées par le plan de gestion sont tenues de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre du plan sur leur territoire. »*

« Elles sont également tenues dans les douze mois suivant l'entrée en vigueur du plan, de mettre leur réglementation en conformité avec les dispositions du plan. »

Comme les 18 municipalités ainsi que les trois TNO sont membres de la Régie pour la gestion de leurs matières résiduelles, c'est donc cette dernière qui a la responsabilité de la mise en œuvre du PGMR de la MRC de Portneuf.

3.2 Organisation des programmes municipaux de gestion des matières résiduelles

3.2.1 Réduction à la source

3.2.1.1 Programme d'herbicyclage

Dans le Guide du citoyen sur la gestion des matières résiduelles que publie et distribue la Régie sur l'ensemble de son territoire, nous remarquons que les citoyens sont directement

sensibilisés à l'herbicyclage. Nous pouvons y lire en page 11 : « *Tout le monde gagne à herbicycler, car cela permet de réaliser d'importantes économies pour le transport et le traitement de la matière* ». Par leurs efforts de sensibilisation, la Régie et la MRC de Portneuf mettent une emphase particulière à respecter la hiérarchie des 3RV-E et à transmettre cet objectif aux citoyens qu'ils desservent.

3.2.1.2 Programme de compostage domestique

De 2004 à 2012, la Régie a tenu un programme de formation et de subvention à l'achat de composteurs domestiques auprès des citoyens de ses municipalités membres. Plus de 3 200 composteurs ont été vendus dans le cadre de ce programme. Nous pouvons estimer que si tous les citoyens ont persévéré dans leurs activités de compostage, ce sont près de 320 tonnes de matières par année qui sont réduites à la source et qui n'engendrent aucun coût de collecte ou de traitement pour les collectivités.

3.2.2 Réemploi

La Régie soutient, depuis de nombreuses années, les activités de la Ressourcerie de Portneuf. Cette entreprise d'économie sociale se spécialise d'abord dans la collecte de vêtements, d'articles de maison et dans la cueillette sur appel de meubles en bon état qu'elle met en revente. De plus, elle exporte chaque année vers l'Afrique une dizaine de camions de 35 000 livres de vêtements et de vaisselle provenant de tous les comptoirs de la MRC de Portneuf. Cette activité a été rendue possible grâce à un partenariat entre la Régie et la Ressourcerie qui a fait en sorte que cette dernière s'occupe également des surplus des autres organismes spécialisés dans la collecte de vêtements de la MRC.

La Ressourcerie, soutenue financièrement par la Régie, s'occupe également d'un programme de collecte de piles dans les écoles et les ouvriers de la MRC. Ils ont procédé à un agrandissement important de leurs locaux pour être en mesure de répondre aux besoins grandissants de récupération.

3.2.3 Collecte sélective des matières recyclables

La Régie a mis en œuvre un programme de collecte des matières recyclables pour desservir l'ensemble des secteurs résidentiel et commercial de son territoire. La collecte a lieu à toutes les deux semaines avec des bacs roulants obligatoires pour toutes les résidences. La collecte est une collecte entièrement mécanisée et les bacs de récupération de 360 litres sont fournis par l'entrepreneur. Nous retrouvons donc pour desservir le secteur résidentiel des bacs de 360 litres et de 1 100 litres pour desservir certaines unités. À l'échéance du contrat, soit le 31 décembre 2015, les contenants de collecte deviendront la propriété de la Régie.

Pour desservir le secteur ICI, l'entrepreneur utilise également des bacs de 360 litres, 1 100 litres, et des conteneurs de 2, 4, 6 et 8 verges cubes. Chacune des municipalités de la MRC fait parvenir, sur une base annuelle, une liste de tous les ICI de son territoire afin qu'ils soient desservis par le système de collecte de la Régie. Dans le contrat actuel, les conteneurs

sont fournis aux ICI par l'entrepreneur. C'est ainsi que l'ensemble des ICI du territoire de planification est desservi par une collecte porte-à-porte des matières recyclables.

Les matières recueillies par la collecte sélective sont transportées par l'entrepreneur à l'écocentre Neuville où un pré-tri est effectué afin de retirer tout le carton. Par la suite, les matières sont mises en ballots et acheminées au centre de tri de Gaudreau Environnement à Victoriaville pour un second tri et être valorisées.

Le contrat de collecte et transport et celui du traitement des matières recyclables actuel est assuré par Gaudreau Environnement et se termine le 31 décembre 2015. Le coût total de la collecte sélective pour 2013 s'est élevé à 1 748 562 \$ pour les municipalités de la MRC de Portneuf desservies par la Régie. Le tableau qui suit nous indique le nombre d'unités desservies en 2013 selon les données fournies par la Régie. Ce nombre d'unités comprend le nombre d'unités d'occupation résidentielle, le nombre de chalets et le nombre d'ICI.

Tableau 10 : Nombre d'unités desservies par la collecte des matières recyclables en 2013

| Municipalité | N ^{bre} de portes desservies |
|-----------------------------|---------------------------------------|
| Cap-Santé | 1 225 |
| Deschambault-Grondines | 886 |
| Donnacona | 2 288 |
| Lac-Sergent | 396 |
| Neuville | 1 565 |
| Pont-Rouge | 3 256 |
| Portneuf | 1 310 |
| Rivière-à-Pierre | 592 |
| Saint-Alban | 699 |
| Saint-Basile | 1 021 |
| Saint-Casimir | 609 |
| Sainte-Christine-d'Auvergne | 519 |
| Saint-Gilbert | 106 |
| Saint-Léonard-de-Portneuf | 593 |
| Saint-Marc-des-Carières | 1 101 |
| Saint-Raymond | 4 710 |
| Saint-Thuribe | 133 |
| Saint-Ubalde | 956 |
| TNO / MRC de Portneuf | 476 |
| Total MRC | 22 441 |

Source : Données fournies par la Régie.

3.2.4 Collecte des résidus domestiques dangereux

Depuis déjà quelques années, le gouvernement du Québec oblige les producteurs ou les premiers importateurs de certains produits à mettre en place un système de récupération pour les produits qu'ils mettent en marché. Ce principe est appelé « Responsabilité élargie des producteurs ». Parmi ces produits nous retrouvons (1) les produits électroniques; (2) les piles et les batteries; (3) les lampes au mercure; (4) les peintures et leurs contenants; (5) les huiles, les liquides de refroidissement, les antigels, leurs filtres, leurs contenants et d'autres produits assimilables.

Pour desservir ses membres, la Régie offre l'opportunité aux citoyens de la MRC de se départir de ces matières ainsi que de leurs résidus domestiques dangereux (RDD) tout au long de l'année grâce à son réseau d'écocentres. La Régie avait, en 2013, déjà ouvert trois écocentres : celui à Neuville, situé sur les installations du lieu d'enfouissement technique de Neuville, possède des installations primaires de tri des matières recyclables. Le réseau était alors complété par l'écocentre Saint-Raymond et celui à Saint-Alban. En 2014, la Régie a ouvert deux nouveaux écocentres afin d'augmenter la participation citoyenne. Ces nouvelles installations sont situées à Rivière-à-Pierre et à Saint-Ubalde.

En tout, les citoyens bénéficient de cinq installations leur offrant la possibilité de récupérer leurs RDD sur une base annuelle. De plus, les citoyens peuvent se départir de leurs RDD dans certains commerces et quincailleries du territoire.

3.2.5 Collecte des encombrants

Deux fois par année, il y a une collecte spéciale des matières résiduelles. On la nomme la collecte des encombrants. Les encombrants sont les articles volumineux ou pesants tels les meubles, les articles de ménage, les appareils électriques, les fournaies, les sommiers et matelas, les lits, les réservoirs d'eau chaude, les tapis ou tout autre objet non recyclable ne pouvant être ramassé lors de la collecte régulière. Les coûts associés à ces collectes d'encombrants sont inclus dans les coûts de collecte, transport et traitement des ordures ménagères.

Afin de respecter le règlement sur les halocarbures en vue d'assurer la récupération des gaz réfrigérants et lutter contre les changements climatiques, la Régie offre la somme de 25 \$ par appareil récupéré aux citoyens des municipalités membres qui apportent leur réfrigérateur ou congélateur à un écocentre. Cette mesure a pour objectif d'assurer la récupération des mousses isolantes et la récupération sécuritaire du gaz contenu dans le système de réfrigération causant une destruction de la couche d'ozone. De plus, le métal est récupéré à des fins de réutilisation. En 2013, ce sont environ 500 appareils qui ont été ainsi valorisés.

3.2.6 Collecte des matières organiques

3.2.6.1 Les résidus verts

Tel qu'indiqué dans le calendrier des collectes publié par la Régie, il y a une collecte au printemps et trois collectes à l'automne lors desquelles les citoyens peuvent se départir des herbes et feuilles en les déposant en bordure de rue. Lors de ces collectes, les contenants acceptés sont le bac brun, les sacs de papier et les boîtes de carton non ciré. En tout temps, les citoyens peuvent, également, les acheminer à un des cinq écocentres de la Régie.

3.2.6.2 Collecte de sapins de Noël

En janvier, une collecte spéciale de sapins de Noël est organisée dans chacune des municipalités de la MRC. Les citoyens peuvent ainsi se débarrasser écologiquement de leur arbre naturel. Cette collecte a été instaurée dans le but de réduire le volume de déchets voués à l'élimination. Les sapins récupérés sont transformés en copeaux et servent à la valorisation énergétique.

3.2.6.3 Collecte des résidus alimentaires

Un projet-pilote de collecte des matières organiques a été fait en 2006 sur une partie du territoire de la ville de Saint-Raymond. En 2012, une étude a été réalisée en vue de l'implantation de la collecte des matières organiques. Pour donner suite à l'étude de 2012, la Régie mettait en œuvre son programme de collecte à trois voies visant le recyclage des matières organiques en 2013. La Régie a distribué des bacs de 240 litres et un petit bac de cuisine à tout le secteur résidentiel de 6 logements et moins desservi par le service de collecte porte-à-porte des déchets incluant les résidences secondaires. Cette collecte porte-à-porte de matières organiques accepte les résidus de cuisine ainsi que les résidus de jardin, les herbes et les feuilles.

Le « Guide du citoyen », publié par la Régie, indique de façon très claire comment et pourquoi il est important d'utiliser le bac brun. Parmi les informations que nous retrouvons dans ce guide, rappelons les quelques indications suivantes :

- Plus de 45 % des matières résiduelles produites par les ménages sont compostables;
- Ce programme favorise l'atteinte d'un objectif intérimaire de la politique provinciale : réduire de 60 % la quantité de matières organiques éliminées;
- Le bac brun et le bac vert appartiennent à la Régie. Ils sont prêtés et liés à l'adresse civique;
- Aucun sac de plastique (même recyclable ou compostable) ne peut être utilisé dans le mini bac de cuisine; etc.

Actuellement, la collecte s'effectue une fois par mois en période hivernale (novembre à avril) et toutes les semaines en période estivale (mai à octobre) selon le calendrier établi par la Régie pour chaque municipalité.

3.2.7 Valorisation des boues municipales

Un des principaux objectifs de la nouvelle Politique de gestion des matières résiduelles et de son Plan d'action 2011-2015 concerne la valorisation des matières organiques. En effet, le gouvernement a fixé à 60 % l'objectif de valorisation des boues organiques putrescibles d'origine industrielles et municipales pour 2015. Or, les boues municipales sont composées des boues issues des usines de traitement ainsi que des boues de fosses septiques. Les boues de fosses septiques proviennent des installations septiques de chaque résidence, commerce ou industrie de la MRC non desservi par le réseau d'égout municipal.

3.2.7.1 Boues des usines de traitement municipales

Dépendamment de leur conception, la vidange de ces étangs s'effectue sur une base de 10 à 20 ans. Le moment de leur vidange est donc très aléatoire pour les municipalités membres de la MRC de Portneuf. Nous n'avons pas inventorié les étangs ayant subi une vidange et une valorisation de ces boues en 2013. Par contre, nous pouvons affirmer qu'aucune de ces boues municipales n'a été éliminée au site d'enfouissement régional pour la même période.

La MRC devra sensibiliser les municipalités à valoriser ces boues lors de leur vidange et d'en informer la Régie afin de comptabiliser ces quantités et valider l'atteinte de l'objectif de 60 % de traitement de matières organiques d'ici 2015.

3.2.7.2 Boues de fosses septiques

En demandant à la Régie de prendre en charge la collecte et le traitement des boues de fosses septiques, en 2013, la MRC de Portneuf a mis de l'avant le contrôle de la vidange sur tout son territoire. La Régie procède donc à la vidange et au traitement des fosses pour 17 municipalités de la MRC. Pour les propriétaires de fosses septiques situées dans les TNO, la Régie n'offre pas de service de collecte mais permet à ces propriétaires de traiter leurs boues dans les installations de traitement à Neuville. La Régie a retenu la méthode de la vidange sélective. Le camion de vidange sélective sépare les boues solides de la fosse à 95 % et renvoie exclusivement le liquide ainsi filtré à l'intérieur de la fosse afin de conserver la flore bactérienne. Cette méthode est avantageuse parce qu'elle évite le transport et le traitement inutile de ce volume d'eau. Il est donc normal de retrouver une importante quantité d'eau dans la fosse étant donné le type de vidange retenu. Cependant, si les eaux sont trop sales parce que la fosse n'a pas été vidée depuis très longtemps, l'entrepreneur procède à une vidange complète. Dans le cas d'une fosse de rétention ou d'un puisard, l'entrepreneur effectue toujours une vidange complète. Pour traiter les boues de fosses septiques, la Régie a construit une usine régionale sur le site du LET de Neuville.

Les boues sont déshydratées jusqu'à une siccité aux alentours de 40 % et servent à la valorisation agricole. Le filtrat, quant à lui, est traité à même l'usine de traitement du lixiviat du lieu d'enfouissement de la Régie.

La Régie a accepté que la municipalité de Saint-Ubalde, qui avait déjà mis en place un système de contrôle de la vidange des boues de fosses septiques sur son territoire, de le poursuivre en utilisant un site de traitement à proximité de la municipalité. Le tableau suivant nous indique le nombre de vidanges estimées pour chacune des municipalités selon l'estimation de la Régie.

Tableau 11 : Nombre de vidanges estimées à chaque année par municipalité

| Municipalité | N ^{bre} de vidanges annuelles |
|-----------------------------|--|
| Cap-Santé | 178 |
| Deschambault-Grondines | 253 |
| Donnacoona | 53 |
| Lac-Sergent | 193 |
| Neuville | 571 |
| Pont-Rouge | 444 |
| Portneuf | 75 |
| Rivière-à-Pierre | 239 |
| Saint-Alban | 186 |
| Saint-Basile | 249 |
| Saint-Casimir | 119 |
| Sainte-Christine-d'Auvergne | 191 |
| Saint-Gilbert | 44 |
| Saint-Léonard-de-Portneuf | 178 |
| Saint-Marc-des-Carrières | 31 |
| Saint-Raymond | 1 450 |
| Saint-Thuribe | 23 |
| Saint-Ubalde | n/d |
| TNO / MRC de Portneuf | n/d |
| Total MRC | 4 477 |

3.2.8 Résidus de construction, rénovation, démolition (CRD)

Depuis 2007, la Régie a implanté cinq écocentres sur son territoire. À Neuville, Saint-Raymond, Saint-Alban, Saint-Ubalde et Rivière-à-Pierre. La Régie, en partenariat avec Gaudreau Environnement inc., a ouvert l'écocentre Neuville afin d'offrir aux citoyens,

commerces, industries et institutions des municipalités membres un service leur permettant de se débarrasser de leurs objets encombrants, débris de construction et de rénovation, résidus verts, matières recyclables, etc. Cela augmente le potentiel de récupération des matières recyclables ou valorisables et il permet le réemploi d'une grande variété d'objets. Jusqu'à 80 % des matières qui sont acheminées à l'écocentre sont recyclées, réutilisées ou valorisées. L'écocentre Neuville comprend les facilités suivantes :

- des compartiments identifiés selon les matières à y déposer;
- un emplacement destiné aux objets réutilisables;
- une presse pour la mise en ballots des matières recyclables;
- un emplacement destiné aux résidus domestiques dangereux;
- un broyeur à bois pour la valorisation (papetière, paillis, compostage, valorisation calorifique);
- un espace couvert pour le tri des matières en provenance des ICI et des CRD.

Sur place, les citoyens peuvent se procurer, à peu de frais, du matériel recyclé et valorisé (terre à jardin, compost, paillis coloré (colorant naturel), matériaux de construction, etc.). Il est important de signaler que l'écocentre Neuville est le seul qui accepte les ICI du territoire de planification. Les autres écocentres, situés sur le territoire de la MRC, sont plus modestes et n'acceptent pas les ICI. Le service est GRATUIT pour les citoyens selon les conditions suivantes :

- être citoyen d'une municipalité desservie par la Régie;
- le volume de matière apporté par visite doit être inférieur à 3 mètres cubes*;
- effectuer le tri dans le conteneur approprié.

* Des frais sont applicables si le volume excède 3 mètres cubes par visite et pour le service de trieur si les matières n'ont pas été triées par le citoyen.

Le service est ouvert à tous les ICI de la MRC de Portneuf moyennant des frais d'utilisation. Il est également possible de louer des conteneurs pour la récupération des rebuts de construction, de rénovation et de démolition auprès des entrepreneurs en collecte et d'autres entreprises. Les conteneurs sont acheminés par la suite à l'écocentre Neuville où les matériaux seront triés et séparés pour être récupérés. Tous les conteneurs desservant les ICI sont déversés sur la plate-forme de tri couverte pour être traités, ce qui maximise les quantités de matières pouvant être récupérées.

Des matériaux comme le béton, l'asphalte et les bardeaux d'asphalte sont valorisés sur le site du lieu d'enfouissement technique comme structurants pour les fondations de chemin et d'autres usages conformément à la réglementation en vigueur.

3.2.9 Centre de traitement des sols souillés

SolNeuf est un centre de traitement pour les sols souillés par des hydrocarbures légers tels l'essence, l'huile à chauffage et le carburant diesel. Ces sols proviennent généralement de propriétés ayant été affectées par des fuites de réservoirs enfouis ou des déversements de carburant. Ce centre se situe au LET de Neuville et est le fruit de la coopération d'une entreprise privée et de la Régie. Le traitement des sols s'effectue par bio-ventilation et les sols ainsi décontaminés sont utilisés au LET comme matériel de recouvrement journalier.

3.2.10 Collecte des ordures ménagères

Sur le territoire desservi par la Régie, dont toutes les municipalités de la MRC de Portneuf, les ordures ménagères, déposées dans des bacs roulants, sont ramassées une fois par deux semaines sur une base annuelle. Lors des journées de collecte normales, seules les matières déposées dans le bac font l'objet de la collecte. Par contre, lors des journées de collecte des déchets jumelées avec la collecte des encombrants, toutes les matières, y compris celles déposées à côté du bac, sont ramassées. Le contrat actuel de collecte, transport et élimination des matières résiduelles se termine au 31 décembre 2015.

La Régie ne possède pas de données de quantité exactes pour chacune des municipalités. Elle utilise des données agglomérées qu'elle répartit ensuite au prorata des quantités totales éliminées pour l'ensemble des membres de la Régie. Les coûts sont, quant à eux, répartis selon une quote-part calculée en utilisant les données de population et de génération de matières résiduelles par habitant de la caractérisation de Recyc-Québec de 2006-2009 qui situait la génération annuelle de matières résiduelles d'un québécois dans un logement privé à 412 kg de matières et tient également compte d'une estimation des quantités de matières générées par les ICI. Cette façon d'estimer les quantités et de planifier les coûts attribuables à chacune des municipalités a été entérinée par tous les membres de la Régie.

3.3 Activités de communication et de sensibilisation

3.3.1 MRC de Portneuf

Sur le site Internet de la MRC, nous retrouvons, dans l'onglet « Documentation », un onglet « Plan de gestion des matières résiduelles » dans lequel nous pouvons y lire : « *En opération depuis le 1^{er} janvier 2005, la Régie assume la gestion et l'exploitation des équipements de valorisation et d'élimination des matières résiduelles ainsi que l'octroi et la gestion des contrats de collecte des matières résiduelles pour l'ensemble de ces municipalités. Les informations concernant la Régie et ses activités sont disponibles sur le site Internet de la Régie à l'adresse suivante : www.laregieverte.ca ».*

La MRC s'en remet donc à la Régie pour toutes les activités de communication relativement à la gestion des matières résiduelles.

3.3.2 Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

La Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf qui gère les matières résiduelles de 18 municipalités du territoire de la MRC et de ses TNO adopte, à chaque année, un plan de communication. Ce plan comprend l'ensemble des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation que la Régie entend réaliser. Au cours des années, la Régie a su développer son réseau de communication en mettant à profit plusieurs médias comme le journal régional, la télévision communautaire et les journaux municipaux. Ce plan de communication est adopté par les 23 municipalités membres de la Régie.

La Régie possède également un site Internet très complet et mis à jour régulièrement. Ce site nous présente les différentes modalités des programmes mis de l'avant par la Régie. Le site possède également une section Questions fréquentes (FAQ). Le site Internet présente des listes de matières acceptées et de matières refusées des différents programmes, que ce soit la collecte des matières recyclables, des matières organiques et des matières destinées à l'écocentre.

De plus, en 2014, la Régie a publié un « Guide du citoyen ». En plus de le retrouver sur le site Internet de la Régie, ce dernier a été distribué à l'ensemble des portes de la MRC de Portneuf. Ce guide est un outil d'information, de sensibilisation et d'éducation complet.

La Régie produit des articles sur la gestion des matières résiduelles qu'elle transmet aux municipalités pour publication et diffusion dans leurs différents véhicules de communication.

3.3.3 Municipalités locales

La grande majorité des municipalités de la MRC possède un moyen de communication pour informer les citoyens via des journaux municipaux, des bulletins ou autres dépliants informatifs permettant d'informer la population sur différents sujets municipaux.

Toutes les municipalités possèdent également un site Internet contenant une foule d'informations sur les modes de gestion des matières résiduelles de leur municipalité et surtout l'horaire de chacune des collectes.

4 Les intervenants en gestion des matières résiduelles

Vous trouverez dans le tableau qui suit une liste des entreprises oeuvrant en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de Portneuf. Bien qu'assez complète, cette liste ne se veut pas exhaustive.

Tableau 12 : Liste des intervenants en gestion des matières résiduelles du territoire de planification

| MATIÈRES RÉSIDUELLES VALORISÉES | NOM DE L'ORGANISME | LOCALISATION |
|--|--------------------------------------|-------------------------|
| Déconstruction écologique et vente de matériaux usagés | Matériaux récupérés de Portneuf | Saint-Casimir |
| Récupération et recyclage de métaux | Lamothe Pièces d'auto | Neuville |
| | JG Métal | Deschambault-Grondines |
| | Garage Gilles Hamel | Saint-Raymond |
| | Garage Lucien Voyer | Saint-Raymond |
| | Garage R&L | Saint-Gilbert |
| Traitement des boues | RRGMRP | Neuville |
| Récupération de meubles | Ressourcerie de Portneuf | Saint-Marc-des-Carières |
| | Grenier des trouvailles | Pont-Rouge |
| | S.O.S. Accueil | Saint-Raymond |
| Textiles | Ressourcerie de Portneuf | Saint-Marc-des-Carières |
| | Vestiaire du couvent de Deschambault | Deschambault-Grondines |
| | Ouvroir Donnacona | Donnacona |
| | Grenier des trouvailles | Pont-Rouge |
| | S.O.S Accueil | Saint-Raymond |
| | Comptoir Partage | Saint-Basile |
| | Entraide Saint-Casimir | Saint-Casimir |
| | Les Trouvailles de Line | Neuville |
| Collecte et transport de matières résiduelles | Service Matrec | Saint-Marc-des-Carières |
| | Gestion sanitaire Portneuf | Neuville |

| MATIÈRES RÉSIDUELLES VALORISÉES | NOM DE L'ORGANISME | LOCALISATION |
|--|--------------------|--|
| Plateforme de compostage | Enviroval | Portneuf |
| Gestion des matières résiduelles | RRGMRP | Neuville |
| Matières diverses en provenance du réseau d'écocentres | RRGMRP | Neuville Rivière-à-Pierre Saint-Alban Saint-Raymond Saint-Ubalde |

5 Recensement des diverses installations de gestion des matières résiduelles

5.1 Installations impliquées dans le traitement des matières résiduelles du territoire de planification

Cette section présente un recensement des installations de récupération, de valorisation et d'élimination des matières résiduelles tant privées que publiques qui sont impliquées dans le traitement des matières résiduelles issues du territoire de planification.

Nous pouvons donc constater que l'ensemble des matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC de Portneuf passe entre les mains des différentes installations et services de la Régie. Cela inclut toutes les matières générées par le secteur résidentiel et par le secteur ICI (industries, commerces et institutions), à l'exception des matières organiques qui sont traitées au centre de compostage de GSI Environnement, situé à Saint-Henri-de-Lévis.

La MRC offre donc, autant à ses citoyens qu'à ses commerces, tous les services de récupération et de valorisation nécessaires afin de favoriser l'atteinte des objectifs de la politique gouvernementale. Vous trouverez dans les tableaux qui suivent le recensement des installations de traitement.

Quant au volet élimination des 3RV-E, les matières résiduelles sont éliminées au lieu d'enfouissement technique de Neuville qui a une capacité annuelle maximale de 75 000 tonnes et une durée de vie estimée à 40 ans.

Tableau 13 : Les installations de traitement des matières résiduelles

| Installation | Exploitant | Localisation |
|--|------------------------|----------------------|
| Centre de traitement des boues de fosses septiques | RRGMRP | Neuville |
| Centre de compostage | Enviroval | Portneuf |
| Écocentre Neuville | RRGMRP | Neuville |
| Écocentre Saint-Raymond | RRGMRP | Saint-Raymond |
| Écocentre Saint-Alban | RRGMRP | Saint-Alban |
| Écocentre Saint-Ubalde | RRGMRP | Saint-Ubalde |
| Écocentre Rivière-à Pierre | RRGMRP | Rivière-à-Pierre |
| Centre de tri de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) | RRGMRP | Neuville |
| Centre de traitement des sols | SolNeuf | Neuville |
| Lieu d'enfouissement technique | RRGMRP | Neuville |
| Centre de tri de matières recyclables | Gaudreau Environnement | Victoriaville |
| Centre de compostage | GSI Environnement | Saint-Henri-de-Lévis |

6 Inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire

6.1 Inventaire des matières réduites à la source et réemployées

L'évaluation des quantités de matières réduites à la source s'inscrit dans le respect du principe de base de la politique, soit le respect des 3RV-E : la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et finalement l'élimination du résidu ultime. L'état actuel de la connaissance de la gestion des matières résiduelles ne nous permet pas de dresser un portrait complet des matières réduites et/ou réemployées sur le territoire.

6.1.1 Herbicyclage

Afin de favoriser la hiérarchie des 3RV-E, il nous apparaît important de souligner l'effort continu de la Régie afin de sensibiliser et d'éduquer les citoyens à l'herbicyclage et au compostage domestique, et ce, malgré une collecte porte-à-porte des matières organiques.

6.1.2 Réemploi

La Régie a consacré une page d'information, de sensibilisation et d'éducation dans son « Guide du citoyen » afin de sensibiliser ses citoyens au réemploi en publiant, dans ce guide, les adresses des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale dont le mandat est de favoriser le réemploi.

6.2 Les quantités de matières résiduelles gérées sur le territoire de planification

Il est important de rappeler que la MRC de Portneuf a créé la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf qui gère l'ensemble des matières résiduelles générées sur son territoire, et ce, autant pour le secteur résidentiel, le secteur ICI et les résidus de construction, rénovation et de démolition.

La MRC possède des données agrégées pour les quantités de matières résiduelles gérées par les différentes filières de récupération et de valorisation que la Régie a mises en place. Pour être en mesure d'estimer ces quantités par municipalité, nous avons utilisé le même système que la Régie utilise pour calculer la quote-part de chacune de ses municipalités membres. Ce calcul prend en compte la population, le nombre de chalets ainsi que le nombre de bacs ou de conteneurs desservant les ICI de chacune des municipalités. Cette façon de faire a été entérinée par tous les membres de la Régie depuis 2008. Les données qui sont présentées dans les tableaux suivants sont estimées pour le tableau 14 en utilisant le ratio de la quote-part de chacune des municipalités pour 2013 et pour le tableau 15, en utilisant le prorata de la population. La population de la MRC représente 77,37 % de la population totale que dessert la Régie.

Tableau 14 : Répartition de la quote-part entre les municipalités de la Régie en 2013

| Municipalité | Population 2013 | N ^{bre} de chalets | N ^{bre} d'ICI | Répartition quote-part ¹ (%) |
|------------------------|-----------------|-----------------------------|------------------------|---|
| Cap-Santé | 3 123 | 48 | 57 | 4,1110 |
| Deschambault-Grondines | 2 172 | 66 | 64 | 3,4333 |
| Donnacona | 6 494 | 42 | 195 | 10,6469 |
| Lac-Sergent | 480 | 206 | 0 | 0,8360 |
| Neuville | 4 011 | 55 | 68 | 5,3586 |
| Pont-Rouge | 8 925 | 153 | 107 | 12,4089 |
| Portneuf | 3 144 | 41 | 49 | 4,7074 |
| Rivière-à-Pierre | 665 | 304 | 24 | 1,5400 |
| Saint-Alban | 1 237 | 246 | 23 | 1,9347 |
| Saint-Basile | 2 550 | 57 | 38 | 3,4670 |
| Saint-Casimir | 1 483 | 5 | 34 | 2,3472 |

| Municipalité | Population 2013 | N ^{bre} de chalets | N ^{bre} d'ICI | Répartition quote-part ¹ (%) |
|-----------------------------|-----------------|-----------------------------|------------------------|---|
| Sainte-Christine-d'Auvergne | 465 | 340 | 4 | 1,0992 |
| Saint-Gilbert | 300 | 10 | 7 | 0,4016 |
| Saint-Léonard-de-Portneuf | 1 053 | 173 | 18 | 1,5760 |
| Saint-Marc-des-Carières | 2 925 | 0 | 88 | 4,9352 |
| Saint-Raymond | 9 835 | 953 | 209 | 16,3935 |
| Saint-Thuribe | 281 | 11 | 0 | 0,3756 |
| Saint-Ubalde | 1 394 | 342 | 45 | 2,9640 |
| TNO / MRC de Portneuf | | 476 | | 0,3863 |
| Total | 50 537 | 3 528 | 1 030 | 78,92 |

1) La répartition ne totalise pas 100 % car la Régie compte des membres qui ne sont pas situés sur le territoire de planification tel qu'illustré au tableau 9.

6.2.1 Quantité de matières résiduelles valorisées sur le territoire de planification

Nous utiliserons la répartition pour 2013 sur laquelle les municipalités se sont entendues pour répartir autant les coûts que les quantités de matières gérées par la MRC de Portneuf. Le tableau suivant nous donne un portrait des matières valorisées sur tout le territoire que dessert la Régie ainsi que de brefs compléments d'information pour chacune des catégories de matières.

Tableau 15 : Quantité en tonnes de matières valorisées par les différentes activités de la Régie pour l'ensemble de ses membres en 2013

| Matières récupérées | RRGMRP (t) | Complément d'informations |
|---|------------|---|
| Matières recyclables collectées | 7 493 | 7 442 t collectées par Gaudreau + 51 t par Matrec |
| Matières organiques collectées | 4 373 | 4 366 t collectées par Matrec + 7 t par l'École secondaire Donnacona |
| Matières organiques (composteurs domestiques) | 323 | 3 233 composteurs « Machines à terre » vendus par la Régie X 100 kg/composteur |
| Pneus récupérés | 103 | 11 492 pneus d'auto (poids moyen : 9 kg/pneu) |
| Résidus domestiques dangereux | 94 | 78 t chez Laurentides Re-Source (piles incluses), 3 t de propane, 13 t d'huile (Véolia) |
| Résidus verts | 961 | 23 t de sapins, 72 t Enviroval, 746 t Écocentre Neuville, 103 t Écocentre Saint-Raymond, 17 t Écocentre Saint-Alban |
| Boues de fosses septiques traitées | 13 539 | 13 539 t traitées à la station de traitement de la Régie |

| Matières récupérées | RRGMRP (t) | Complément d'informations |
|---|---------------|---|
| Métaux | 751 | 749 t à l'Écocentre Neuville + 2 t d'aluminium et de cuivre à l'Écocentre Saint-Raymond |
| Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) | 4 967 | Résidus de construction, rénovation et démolition en provenance des 23 municipalités et 3 601 t d'asphalte, de brique et de béton |
| Petites remorques - Écocentre - bois et matériaux de construction | 6 411 | 1 758 t des entrepreneurs et 6 256 t par apport volontaire des citoyens = 8 014 t récupérées à 80 % |
| Petites remorques - Écocentre - carton | 602 | 527 t des citoyens et 75 t du commercial |
| Petites remorques - Écocentre - plastique | 160 | 160 t par apport des citoyens |
| Petites remorques - Écocentre - briques-béton | 1 075 | 882 t à l'Écocentre Neuville, 158 t de l'Écocentre Saint-Raymond, 35 t de l'Écocentre Saint-Alban |
| Bois transbordé depuis Saint-Raymond et Saint-Alban vers l'écocentre | 1 239 | 950 t depuis l'Écocentre Saint-Raymond et 289 t depuis l'Écocentre Saint-Alban |
| Métal transbordé depuis Saint-Raymond et Saint-Alban | 197 | 197 t chez L.M. Métal à Québec |
| Carton et plastique - Écocentres Saint-Raymond et Saint-Alban | 35 | 24 t de carton et 5 t de plastique à Saint-Raymond, 3 t de carton et 3 t de plastique à Saint-Alban |
| Matériel électronique et informatique | 72 | 72 t de matériel électronique et informatique récupéré aux 3 écocentres |
| Récupération des textiles - collaboration Régie-Ressourcerie-ouvriers | 299 | Vêtements récupérés |
| Total - Matières valorisées | 42 694 | |

Pour les municipalités visées par ce plan de gestion, la quantité totale de l'ensemble des activités représente au total près de 33 693 tonnes de matières récupérées, tel qu'illustré dans le tableau suivant en utilisant le prorata de la population.

Tableau 16 : Quantité en tonnes de matières récupérées par les différentes activités de valorisation sur le territoire de planification par matière, en 2013

| Matières récupérées | MRC de Portneuf (t) |
|---|---------------------|
| Matières recyclables collectées | 5 913 |
| Matières organiques collectées | 3 451 |
| Matières organiques (composteurs domestiques) | 254 |
| Pneus récupérés | 81 |
| Résidus domestiques dangereux | 74 |
| Résidus verts | 758 |
| Boues de fosses septiques traitées | 10 684 |
| Métaux | 592 |
| Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) | 3 919 |
| Petites remorques - Écocentre - bois et matériaux de construction | 5 059 |
| Petites remorques - Écocentre - carton | 475 |
| Petites remorques - Écocentre - plastique | 126 |
| Petites remorques - Écocentre - briques-béton | 848 |
| Bois transbordé depuis Saint-Raymond et Saint-Alban vers l'écocentre | 977 |
| Métal transbordé depuis Saint-Raymond et Saint-Alban | 155 |
| Carton et plastique - Écocentres Saint-Raymond et Saint-Alban | 27 |
| Matériel électronique et informatique | 56 |
| Récupération des textiles - collaboration Régie-Ressourcerie-ouvriers | 235 |
| Total - Matières récupérées | 33 693 |

Pour départager les matières recyclables par catégorie, nous avons utilisé la *Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2010* d'Éco Entreprises Québec et de RECYC-QUÉBEC qui a évalué que le papier et le carton représentent 65 % des matières récupérées alors que les parts du verre, du métal et du plastique sont respectivement de 17 %, 4 % et 10 %. Pour les matières recyclables ayant un objectif de récupération décrit dans la politique gouvernementale, nous obtenons alors la répartition suivante par catégorie :

- Papier et carton 3 843 tonnes;
- Verre 1 005 tonnes;
- Métal 237 tonnes;
- Plastique 591 tonnes.

Pour compléter ce portrait, nous pourrions y ajouter les quantités de pneus et d'huiles récupérés par les garages situés sur le territoire, de même que les quantités valorisées de contenants de boisson gazeuse à remplissage unique gérés par le système de consigne. Cependant, ces quantités représentent peu de tonnage récupéré et n'ont aucun impact sur l'exercice de planification de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Portneuf d'autant plus qu'ils sont déjà pris en charge par un organisme.

6.2.2 Quantité de matières éliminées

Pour l'année 2013, le tableau suivant nous indique les quantités de matières éliminées d'une part par l'ensemble des municipalités membres de la Régie et d'autre part par l'ensemble des municipalités de la MRC de Portneuf, au prorata de la population. Ces quantités incluent les quantités de matières éliminées de tous les secteurs, soit résidentiel, ICI et CRD du territoire de planification.

Tableau 17 : Quantité en tonnes de matières éliminées pour l'ensemble des municipalités membres de la Régie et du territoire de planification en 2013

| Matières éliminées | RRGMRP (t) | MRC de Portneuf (t) |
|----------------------------------|---------------|---------------------|
| LET de Neuville | 24 411 | 19 265 |
| Écocentre Neuville - rejets | 927 | 731 |
| Écocentre Saint-Raymond - rejets | 779 | 614 |
| Écocentre Saint-Alban - rejets | 351 | 277 |
| Total | 26 468 | 20 888 |

Depuis l'année 2011, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques publie sur son site Internet les quantités de matières éliminées déclarées par les sites d'élimination et les centres de transfert. Nous avons utilisé ces données pour estimer le tonnage de matières éliminées par chacune des municipalités de la MRC de Portneuf. Le tableau suivant nous présente ces données.

Tableau 18 : Quantité en tonnes de matières éliminées selon les données du MDDELCC par les municipalités de la MRC de Portneuf

| Municipalité | Quantité du MDDELCC (t) |
|------------------------|-------------------------|
| Cap-Santé | 1 508 |
| Deschambault-Grondines | 1 405 |
| Donnacona | 4 388 |
| Lac-Sergent | 133 |
| Neuville | 2 540 |

| Municipalité | Quantité du MDDELCC (t) |
|-----------------------------|-------------------------|
| Pont-Rouge | 5 439 |
| Portneuf | 2 700 |
| Rivière-à-Pierre | 315 |
| Saint-Alban | 385 |
| Saint-Basile | 1 229 |
| Saint-Casimir | 507 |
| Sainte-Christine-d'Auvergne | 137 |
| Saint-Gilbert | 48 |
| Saint-Léonard-de-Portneuf | 207 |
| Saint-Marc-des-Carrières | 1 290 |
| Saint-Raymond | 4 738 |
| Saint-Thuribe | 43 |
| Saint-Ubalde | 519 |
| TNO / MRC de Portneuf | 67 |
| Total | 27 598 |

Pour les 50 537 citoyens de la MRC, cela représente 546 kilogrammes par personne de matières éliminées.

6.2.3 Les boues de papetières

Pour compléter l'inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire de planification, il nous faut inclure les matières résiduelles produites par les deux papetières du territoire qui n'utilisent pas les infrastructures de la Régie. Les papetières BP de Pont-Rouge et MPI de Portneuf ont, au total, généré 10 005 tonnes de résidus dont 6 340 tonnes ont été compostées, 7 416 tonnes ont été directement épandues au sol alors que 1 265 tonnes ont été éliminées. Bien que ces quantités soient importantes, la gestion de ces matières est encadrée par une réglementation fédérale, c'est pourquoi les gestionnaires ne les ont pas intégrées dans les tableaux précédents. La MRC peut, de ce fait, comparer ses données de matières éliminées à celles publiées par le MDDELCC qui ne comptabilise pas le tonnage des papetières qui utilisent leurs propres infrastructures d'élimination. En prenant en compte ces données, nous obtenons alors les résultats du tableau qui suit.

Tableau 19 : Quantité de matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC de Portneuf en 2013

| | Quantité de matières récupérées (t) | Quantité de matières éliminées (t) | Quantité de matières générées (t) |
|-----------------|-------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|
| MRC de Portneuf | 33 694 | 20 889 | 54 583 |
| Papetière BP | 8 066 | 804 | 8 870 |
| Papetière MPI | 5 690 | 461 | 6 151 |
| Total | 47 450 | 22 154 | 69 604 |

6.3 Estimation des quantités de matières résiduelles générées sur le territoire de planification

Comme la MRC de Portneuf traite les matières résiduelles de tous les secteurs de son territoire de planification, soit le secteur résidentiel, le secteur ICI et le secteur CRD, la quantité de matières générées équivaut à la somme des matières récupérées et des matières éliminées.

Cependant, bien que la Régie possède des quantités très précises des matières qu'elle valorise, comme le démontre le tableau 16 intitulé « *Quantité en tonnes de matières récupérées par les différentes activités de valorisation sur le territoire de planification par matière, en 2013* », elle ne possède pas de caractérisation pour les matières valorisées par secteur, ni pour les matières qu'elle élimine au LET de Neuville.

De plus, la Régie a été parmi les pionniers à opérer un écocentre desservant à la fois les citoyens et tous les ICI du territoire de planification. Les données sont donc amalgamées pour ces secteurs.

Afin de satisfaire les exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement, nous avons estimé les quantités de matières générées par secteur et par matière en utilisant l'Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR rendu public en 2015 par Recyc-Québec. Nous retrouvons ces données dans les tableaux qui suivent.

Tableau 20 : Sommaire des quantités estimées de matières résiduelles du secteur résidentiel produites sur le territoire de la MRC de Portneuf selon l'outil de Recyc-Québec

| Matières | Récupéré (t) | Éliminé (t) | Généré (t) |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Papier et carton | 3 826 | 1 509 | 5 335 |
| Métal | 251 | 319 | 570 |
| Plastique | 610 | 1 208 | 1 818 |
| Verre | 999 | 404 | 1 403 |
| Branches et sapins de Noël | - | - | - |
| Résidus verts | 802 | 2 680 | 3 482 |
| Résidus alimentaires | 3 654 | 974 | 4 628 |
| Autres résidus organiques | 0 | 3 086 | 3 086 |
| Véhicules hors d'usage | 2 365 | 0 | 2 365 |
| Textiles | 167 | 551 | 718 |
| RDD | 0 | 488 | 488 |
| Encombrants métalliques | 1 112 | 101 | 1 213 |
| Encombrants non métalliques | 0 | 111 | 111 |
| Rejets du centre de tri | 0 | 488 | 488 |
| Rejets du centre de valorisation des matières organiques | 0 | 143 | 143 |
| Résidus ultimes | 0 | 90 | 90 |
| Total (sans boue) | 13 786 | 11 689 | 25 475 |
| Boues municipales de station d'épuration mécanisée | 0 | 0 | 0 |
| Boues municipales d'étangs aérés | 0 | 0 | 0 |
| Boues de fosses septiques | 2 607 | 137 | 2 744 |
| Total boues | 2 607 | 137 | 2 744 |

Les chiffres de l'outil d'inventaire ont été arrondis

Tableau 21 : Sommaire des quantités estimées de matières résiduelles du secteur ICI produites sur le territoire de la MRC de Portneuf selon l'outil de Recyc-Québec

| Matières | Récupéré (t) | Éliminé (t) | Généré (t) |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Papier et carton | 4 830 | 3 085 | 7 915 |
| Métal | 327 | 419 | 746 |
| Plastique | 333 | 1 509 | 1 842 |
| Verre | 226 | 592 | 818 |
| Industries agroalimentaires | 3 047 | 0 | 3 047 |
| Boues de papetières | 13 756 | 1 265 | 15 021 |
| Résidus verts | 0 | 474 | 474 |
| Résidus alimentaires | 0 | 3 300 | 3 300 |
| Autres résidus organiques | 0 | 686 | 686 |
| Rejets du centre de tri de matières recyclables | 0 | 490 | 490 |
| Rejets du centre de valorisation des matières organiques | 0 | 0 | 0 |
| Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et Véhicules hors d'usage) | 0 | 1 627 | 1 627 |
| Résidus ultimes | 0 | 384 | 384 |
| Total | 22 519 | 13 831 | 36 350 |

Les chiffres de l'outil d'inventaire ont été arrondis

Tableau 22 : Sommaire des quantités estimées de matières résiduelles du secteur CRD produites sur le territoire de la MRC de Portneuf selon l'outil de Recyc-Québec

| Matières | Récupéré (t) | Éliminé (t) | Généré (t) |
|----------------------|---------------|--------------|---------------|
| Agrégats | 18 466 | 1 140 | 19 606 |
| Bois de construction | 4 377 | 2 426 | 6 803 |
| Gypse | 42 | 1 110 | 1 152 |
| Bardeaux d'asphalte | 113 | 930 | 1 043 |
| Autres résidus | 0 | 960 | 960 |
| Total | 22 998 | 6 566 | 29 564 |

Les chiffres de l'outil d'inventaire ont été arrondis

Tableau 23 : Résultats globaux de matières résiduelles produites sur le territoire de la MRC de Portneuf selon l'outil de Recyc-Québec

| Matières | Récupéré (t) | Éliminé (t) | Généré (t) |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Papier/carton | 8 656 | 4 594 | 13 250 |
| Métal | 577 | 738 | 1 315 |
| Plastique | 944 | 2 717 | 3 661 |
| Verre | 1 225 | 996 | 2 221 |
| Matières organiques | 21 259 | 12 465 | 33 724 |
| Résidus de CRD | 22 998 | 6 566 | 29 564 |
| Résidus de transformation industrielle | 0 | 0 | 0 |
| RDD | -- | 25 | 25 |
| Autres résidus | 3 644 | 3 512 | 7 156 |
| Résidus ultimes | 0 | 474 | 474 |
| Total (sans boue) | 59 303 | 32 087 | 91 390 |

Les chiffres de l'outil d'inventaire ont été arrondis

Nous avons un écart entre les quantités de matières récupérées estimées par l'outil d'inventaire et les données réelles de la MRC de Portneuf de 11 853 tonnes. L'outil surestime également de 9 933 tonnes les quantités de matières éliminées sur le territoire de planification par rapport aux données réelles de la MRC.

Cela nous permet de réaliser que l'outil d'inventaire a des limites qui, souvent, ne peuvent être expliquées et qu'il peut arriver que celui-ci ne soit pas représentatif de la réalité terrain. Peut-être est-ce la réalité des municipalités en milieu plus rural qui est très différente des moyennes québécoises issues des différentes caractérisations et moyennes utilisées par l'outil.

Nous le soulignons à nouveau, l'exercice d'utiliser l'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR a été rendu obligatoire afin de produire un bilan par matière et par secteur de la gestion des matières résiduelles du territoire de planification, tel que prescrit par la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Les données de la MRC sont considérées comme incomplètes pour les utiliser pour réaliser ce bilan.

6.4 La MRC de Portneuf et les objectifs de la politique provinciale

6.4.1 Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées

Comme la Régie traite l'ensemble des matières résiduelles de la MRC de Portneuf, c'est-à-dire toutes les matières de tous les secteurs, la quantité de matières résiduelles générées est égale à la somme des matières éliminées et des matières récupérées. Le tableau 19 intitulé « Quantité de matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC de Portneuf en 2013 », nous indique que 22 154 tonnes des 69 604 tonnes de matières résiduelles générées sur le territoire par tous les secteurs ont été éliminées. L'objectif de la politique provinciale de ramener à 700 kilogrammes par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 110 kg par habitant par rapport à 2008 est largement atteint pour la MRC de Portneuf. En effet, avec les 438 kg par habitant de matières éliminées, la performance de la MRC dépasse de 38 % les objectifs de la politique. De plus, ce pourcentage devrait encore s'améliorer considérablement avec la mise en œuvre de la desserte des ICI et des 7 logements et plus et des rues privées en collecte de matières organiques.

6.4.2 Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels

Par le programme de collecte sélective porte-à-porte desservant toutes les unités d'occupation autant résidentielles que ICI des municipalités de la MRC de Portneuf, ainsi que les cinq écocentres du territoire de planification, nous avons récupéré au total 6 541 tonnes de matières recyclables tel que l'illustre le tableau qui suit :

Tableau 24 : Quantité de papier, carton, plastique, verre et métal récupérée par les municipalités de la MRC de Portneuf en 2013

| Papier, carton, plastique, verre et métal en 2013 | MRC de Portneuf (t) |
|---|---------------------|
| Matières recyclables collectées | 5 913 |
| Neuville - Écocentre - carton | 475 |
| Neuville - Écocentre - plastique | 126 |
| Carton et plastique - Écocentres Saint-Raymond et Saint-Alban | 27 |
| Total | 6 541 |

Comme la Régie ne connaît pas le taux de rejet du centre de tri, nous avons utilisé le taux par défaut de 7,9 % appliqué par l'outil d'inventaire. Appliqué aux 6 541 tonnes récupérées, nous obtenons la récupération de 6 024 tonnes de matières recyclables. Par ailleurs, la caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2012-2013 d'Éco Entreprises Québec et Recyc-Québec nous indique que nous retrouvons une quantité de 20 % de matières recyclables dans le sac à ordures. Comme le secteur résidentiel de la MRC de Portneuf a éliminé selon les données du MDDELCC 11 423 tonnes en 2013, nous pouvons en conclure que 2 284 tonnes de matières recyclables y sont contenues. Compte tenu que les

matières résiduelles de tout le secteur ICI du territoire de planification sont triées sur la plate-forme de l'écocentre de Neuville, nous avons considéré que les matières recyclables de ce secteur avaient été récupérées. Comme la quantité de matières recyclables générées égale la quantité de matières recyclables récupérées + la quantité de matières recyclables éliminées, soit au total 8 308 tonnes, le taux de récupération des matières recyclables de la MRC de Portneuf est donc de 73 %. De plus, aux quantités de matières recyclables récupérées nous avons omis d'y ajouter les quantités de matières recyclables récupérées par la consigne.

6.4.3 Recycler 60 % de la matière organique

La mise en œuvre de la collecte des matières organiques et du contrôle de la vidange des boues de fosses septiques pour l'ensemble du territoire nous amène à penser que la MRC de Portneuf a atteint l'objectif intérimaire de recycler 60 % de la matière organique. Certaines municipalités valorisent directement au champ leurs boues d'usine de traitement. Comme la Régie ne possède pas l'information sur la quantité de boues d'usine que chacune des municipalités a pu valoriser, nous n'en avons pas tenu compte. Par contre, nous pouvons affirmer qu'aucune boue n'a été éliminée en 2013.

Tableau 25 : Quantité de matières organiques valorisées par les municipalités de la MRC de Portneuf en 2013

| Matières organiques valorisées | MRC de Portneuf (t) |
|---|---------------------|
| Matières organiques collectées | 3 451 |
| Matières organiques (composteurs domestiques) | 254 |
| Résidus verts | 758 |
| Boues de fosses septiques traitées | 10 684 |
| Total | 15 147 |

6.4.4 Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte

La majorité des résidus de béton, de brique et d'asphalte sont valorisés au lieu d'enfouissement technique de Neuville. Par valoriser, nous entendons qu'ils n'ont pas à subir un quelconque traitement pour se substituer à des granulats naturels. Ces résidus sont principalement utilisés dans la construction des chemins. Comme tous les ICI doivent obligatoirement passer par la plate-forme de tri couverte de Neuville, les quantités de matières valorisées de ce secteur sont importantes, comme illustré dans le tableau suivant :

Tableau 26 : Quantité de résidus de construction, rénovation et démolition valorisés par les municipalités de la MRC de Portneuf en 2013

| Résidus de construction, rénovation et démolition valorisés | MRC de Portneuf (t) |
|--|---------------------|
| Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) | 3 920 |
| Petites remorques - Écocentre - bois et matériaux de construction | 5 060 |
| Petites remorques - Écocentre - briques-béton | 848 |
| Bois transbordé depuis Saint-Raymond et Saint-Alban vers l'écocentre | 978 |
| Total | 10 806 |

6.4.5 Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD

En gérant les matières résiduelles de tous les ICI de son territoire, la MRC de Portneuf se conforme déjà à l'objectif de trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment.

7 Coûts de la gestion des matières résiduelles

Les informations sur les coûts assumés par le secteur municipal en 2013 pour la gestion des matières résiduelles nous proviennent de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf. La Régie répartit les coûts de gestion des différents programmes qu'elle gère selon un système de quote-part actuel.

Comme la Régie a compétence en recyclage, elle a reçu, en 2013, un montant de 1 878 800 \$ pour la compensation des services municipaux de collecte. Ce montant incluait une partie d'arrérage de l'année 2011 et n'est pas le montant auquel doit s'attendre la Régie à chaque année. Ce montant a été réparti au prorata de la population des municipalités visées par ce plan, soit celles de la MRC de Portneuf qui représente 77,37 % de la population desservie par la Régie. Nous obtenons donc une compensation de 1 453 628 \$.

Pour ce qui est de la redevance à l'enfouissement, la Régie a reçu, pour l'année 2013, un montant de 581 428 \$ pour l'ensemble de ses membres. Comme les municipalités de la MRC représentent 77,37 % des membres de la Régie, le montant qui leur est attribuable est de 449 851 \$.

En tenant compte des remboursements du programme de compensation, du programme de la redevance et des autres revenus des activités de la Régie, le coût total de la gestion des matières résiduelles des municipalités que dessert la Régie s'élevait à 6 651 380 \$. La gestion des matières résiduelles de la MRC de Portneuf, en 2013, a été de 5 146 173 \$, sachant que cette dernière représente 77,37 % de la population totale que dessert la Régie.

Le tableau suivant nous indique que le coût pour tous les services de récupération, de valorisation et d'élimination offerts par la Régie aux citoyens de la MRC de Portneuf est de 4 365 217 \$, soit d'environ 86 \$ par citoyen (selon une population de 50 537 habitants). Ce coût témoigne de l'excellente performance de la Régie et de la volonté politique de respecter la capacité de payer des citoyens. Ce montant n'inclut pas la gestion des boues de fosses septiques puisque seuls les citoyens desservis assument les coûts de vidange de leur fosse septique.

Tableau 27 : Coût total de la gestion des matières résiduelles du territoire de planification en 2013

| Gestion des matières résiduelles en 2013 | Coûts RRGMRP | MRC de Portneuf |
|--|---------------------|---------------------|
| Collecte et traitement matières recyclables | 2 260 000 \$ | 1 748 562 \$ |
| Collecte et traitement des matières organiques | 1 259 560 \$ | 974 522 \$ |
| Gestion des écocentres | 370 505 \$ | 286 660 \$ |
| Programmes et activités de sensibilisation (PGMR) | 78 000 \$ | 60 349 \$ |
| Collecte et traitement des ordures ménagères | 4 987 735 \$ | 3 859 011 \$ |
| Administration | 584 800 \$ | 452 460 \$ |
| Autres (piles, RDD, récup. halocarbure, etc.) | 51 000 \$ | 39 459 \$ |
| Total des dépenses | 9 591 600 \$ | 7 421 021 \$ |
| Compensation pour les services de collecte sélective | (1 878 800 \$) | (1 453 628 \$) |
| Redevance à l'élimination | (581 428 \$) | (449 851 \$) |
| Autres revenus (voyages spéciaux, affectations) | (1 489 372 \$) | (1 152 327 \$) |
| Total des crédits | (3 949 600 \$) | (3 055 806 \$) |
| Coût de la gestion des matières résiduelles en 2013 | 5 642 000 \$ | 4 365 217 \$ |

8 Diagnostic et pistes de solutions pour optimiser la gestion des matières résiduelles de la MRC de Portneuf

D'abord, rappelons les objectifs de la nouvelle politique gouvernementale de gestion des matières résiduelles et de son Plan d'action 2011-2015 :

- Ramener à 700 kilogrammes par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 110 kilogrammes par habitant par rapport à 2008.
- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels.
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle.
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte.
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment.

Ce plan d'action est très ambitieux et demandera des efforts considérables de la part des municipalités. Pour y arriver, les municipalités visées par ce plan de gestion devront être très proactives et devront intégrer leur population grâce à des campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation sur une base continue. La réduction des matières enfouies devra prioriser la hiérarchie des 3 RV-E, c'est-à-dire la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et pour le déchet ultime, l'élimination.

La MRC de Portneuf est parmi les plus proactives en gestion des matières résiduelles au Québec. Avec la desserte des 7 logements et plus et des ICI en collecte de matières organiques, tous les programmes seront en place afin de favoriser l'atteinte des objectifs de la nouvelle politique gouvernementale. La plus grande tâche de la MRC sera d'informer, sensibiliser et éduquer les citoyens à adopter de nouveaux comportements. En maintenant le niveau de services qu'elle offre à ses citoyens et en poursuivant sa réflexion sur la possibilité de réaliser des économies substantielles en dotant la MRC d'infrastructures pour le traitement de toutes les matières résiduelles produites sur son territoire, la Régie peut entrevoir une autonomie régionale exemplaire.

8.1 Les orientations et objectifs de la MRC de Portneuf

La MRC de Portneuf s'est donné des orientations afin de maximiser la récupération et la valorisation des matières résiduelles générées sur son territoire et ainsi, à terme, n'éliminer que le déchet ultime. Plus précisément, ces orientations se définissent comme suit :

- Diminuer la quantité de matières résiduelles éliminées;
- Améliorer la qualité et la quantité de matières recyclables récupérées;
- S'assurer que les services et les infrastructures implantés favorisent la mise en œuvre de la politique gouvernementale;
- Optimiser la quantité et la qualité des matières récupérées par les collectes et les activités des écocentres;
- Favoriser le traitement local des matières résiduelles générées sur le territoire;
- Développer des marchés locaux pour le recyclage de certaines matières.

Dans ce contexte, la MRC de Portneuf a choisi de souscrire aux objectifs de la politique gouvernementale et de faire en sorte que toutes les mesures inscrites à son PGMR favorisent la mise en œuvre de cette politique, tel que le prescrit la Loi sur la qualité de l'environnement à l'article 53.5. Pour y arriver, l'une des principales mesures envisagées sera de compléter la desserte de la collecte des matières organiques au secteur ICI et aux 7 logements et plus. D'ailleurs, la Régie procédera à l'embauche d'un agent de sensibilisation au printemps 2016 pour entreprendre cette démarche.

Nous vous présentons dans les pages qui suivent les mesures proposées afin de favoriser l'atteinte des objectifs de la politique. Ces actions seront décrites succinctement et comprendront une date de réalisation. Plusieurs de ces mesures ne sont que la continuité

des mesures issues du Plan de gestion des matières résiduelles actuellement en vigueur sur le territoire de planification et déjà mises en œuvre.

| MESURES FAVORISANT LA GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES | | |
|---|---|------------|
| Faire connaître la politique gouvernementale en gestion des matières résiduelles à l'ensemble des intervenants du territoire afin de susciter la mobilisation de tous les acteurs à un objectif commun, soit celui d'atteindre les objectifs de la politique | Information Sensibilisation Éducation (ISE) | 2015-2020 |
| Diffuser les différentes mesures mises de l'avant dans les municipalités et à la MRC afin de favoriser l'atteinte des objectifs de la politique et démontrer aux citoyens et aux ICI les économies d'enfouissement réalisables et réalisées grâce à l'implication de tous | ISE | En continu |
| Élaborer des programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation en fonction des actions mises de l'avant et des différentes clientèles résidentielles, ICI et CRD | ISE | En continu |
| Présenter au conseil des maires, sur une base annuelle, l'état d'avancement du PGMR ainsi que des résultats obtenus | ISE | En continu |
| Publier sur une base annuelle les résultats obtenus par les différentes actions mises de l'avant par les municipalités | ISE | En continu |

| MESURES FAVORISANT LA RÉDUCTION À LA SOURCE ET LE RÉEMPLOI | | |
|--|-----|------------|
| Appliquer le principe d'exemplarité qui est un moteur important de mobilisation. La MRC publicisera le programme de Recyc-Québec « ICI on recycle » au sein même des municipalités | ISE | En continu |

| | | |
|--|-----|------------|
| Continuer à promouvoir l'herbicyclage | ISE | En continu |
| Promouvoir l'importance des 3RV-E à l'atteinte des objectifs de la politique | ISE | En continu |

MESURES FAVORISANT LE RECYCLAGE DES MATIÈRES S'APPARENTANT À LA COLLECTE SÉLECTIVE (PAPIER, CARTON, PLASTIQUE, VERRE, MÉTAL)

| | | |
|--|-------------------------|------------|
| Soutenir la participation au programme de collecte porte-à-porte de la collecte sélective et évaluer sa performance | ISE | Annuel |
| Favoriser le respect du bannissement du papier et du carton proposé par le gouvernement, en adoptant un règlement obligeant la participation des citoyens et des ICI à un programme de collecte sélective des matières recyclables déjà offert par la RRGMRP | Adoption d'un règlement | 2016 |
| Publiciser les différents volets du programme de la récupération hors foyer disponible pour les municipalités | ISE | En continu |
| Promouvoir la collecte des plastiques agricoles sur le territoire de la MRC | ISE | En continu |
| Établir et promouvoir une politique d'achat environnemental à la MRC et dans les municipalités | À élaborer | 2016 |
| Évaluer l'impact d'un changement de fréquence de collecte pour favoriser une augmentation des taux de récupération des matières recyclables | | 2015 |
| Évaluer la pertinence d'utiliser des contenants semi-enfouis plutôt que des bacs roulants pour répondre à des situations particulières | | En continu |

MESURES FAVORISANT LE RÉEMPLOI ET LE RECYCLAGE DES ENCOMBRANTS, DES RDD ET CRD

| | | |
|---|-------------------------|------------|
| Sensibiliser la population à utiliser les écocentres | ISE | En continu |
| Obliger les citoyens, les entreprises et les municipalités à réemployer et recycler leurs résidus de CRD | Adoption d'un règlement | 2016 |
| Poursuivre l'évaluation de la pertinence pour la MRC de se doter d'équipements et d'infrastructures régionaux de traitement pour cette catégorie vers une autonomie régionale | | En continu |

MESURES FAVORISANT LE RECYCLAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES

| | | |
|---|-------------------------|------------|
| Desservir le secteur multilogement (7 logements et plus) en collecte des matières organiques | | 2016 |
| Desservir le secteur ICI en collecte des matières organiques | | 2016 |
| Obliger les citoyens et les entreprises de la MRC à valoriser les matières organiques | Adoption d'un règlement | 2018 |
| Évaluer l'impact d'un changement de fréquence de collecte ou d'équipement de collecte pour favoriser une augmentation des taux de récupération des matières organiques | | En cours |
| Sensibiliser les municipalités locales à faire parvenir à la MRC et à la Régie les données de boues municipales traitées et les sensibiliser à la valorisation (agricole ou compostage) | 2015 | En continu |

INFRASTRUCTURES

Continuer l'évaluation de la pertinence de doter la MRC d'infrastructures de traitement pour les matières recyclables, les matières organiques et les matières du secteur ICI et CRD afin de favoriser l'autonomie régionale

En continu

ÉLIMINATION

Informar, sensibiliser et éduquer les intervenants sur leur impact respectif sur la performance totale de la MRC et sur les sommes qu'ils reçoivent de la redevance à l'élimination

ISE

En continu

Sensibiliser tous les intervenants à n'éliminer que le résidu ultime

ISE

En continu

9 Prévisions budgétaires de mise en œuvre des mesures contenues dans le PGMR

Cette section présente une estimation des coûts de la gestion des matières résiduelles pour les municipalités desservies par ce plan de gestion des matières résiduelles de 2015 à 2020. Puisque certaines mesures proposées, comme la collecte et le traitement des matières organiques pour les 7 logements et plus et le secteur ICI, sont encore à l'étude, elles sont basées sur des estimations et ces dernières devront faire l'objet d'une mise à jour en temps voulu. Donc, certaines de ces données doivent être prises à titre indicatif seulement.

9.1 Estimation du coût des mesures favorisant la gestion intégrée des matières résiduelles

Comme certaines mesures favorisant la gestion intégrée des matières résiduelles n'ont pas vraiment d'incidence budgétaire directe, elles ne seront donc pas incluses dans ce budget. Elles font partie intégrante de la gestion des MRC et des municipalités locales et n'ont aucun impact sur l'exercice de planification de gestion des matières résiduelles à l'échelle de la MRC.

L'atteinte des objectifs de la politique ne peut être envisagée sans l'implication de tous les intervenants. Les décideurs sont les intervenants de première ligne et doivent donc être

informés sur tous les aspects de la gestion des matières résiduelles. Comme dans le passé, la Régie profitera d'une rencontre du Conseil des maires de la MRC pour présenter un bilan de la gestion des matières résiduelles du territoire de planification. Cette même présentation pourra également être diffusée à chacun des conseils de ville des municipalités locales. De cette façon, les élus de tous les niveaux seront sensibilisés au contenu de la politique de gestion des matières résiduelles du gouvernement, de ses principaux objectifs et des moyens qu'entend déployer la MRC afin d'en favoriser l'atteinte.

Après avoir informé et sensibilisé les élus et les gestionnaires, la MRC mettra en commun des outils existants ou développera, avec la participation de la Régie et des municipalités locales, des outils et des activités de communication adaptés à chacune des clientèles auxquelles elles s'adressent afin d'informer la population et les ICI du territoire de planification, des moyens que se donne la MRC afin de favoriser l'atteinte de ses objectifs.

La MRC produira les outils de communication afin de mobiliser tout le territoire de planification. Cette implication s'ajoutera au plan de communication de 20 000 \$ à 25 000 \$ que la Régie adopte annuellement. Les changements de comportement que nous attendons des citoyens et des secteurs ICI et CRD pour favoriser l'atteinte des objectifs de la politique gouvernementale sont importants et doivent être annoncés bien avant la mise en œuvre des mesures pour obtenir une participation maximale des clientèles ciblées. Cela est encore plus important pour informer les citoyens de l'intention du gouvernement de bannir certaines matières comme le papier, le carton, le bois et les matières organiques. Cet exercice sert à informer les citoyens du contenu de la politique gouvernementale en gestion de matières résiduelles et à exprimer l'adhésion de la MRC aux objectifs de la politique gouvernementale de gestion des matières résiduelles.

Le budget prévoit à la section 9.2.5 « Les mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation » les sommes nécessaires à la diffusion de ces outils sur une base continue.

9.2 Le recyclage

9.2.1 Les matières de la collecte sélective (papier, carton, plastique, verre, métal)

Nous l'avons vu dans un des tableaux précédents, les coûts de collecte totaux pour les matières recyclables se sont élevés à 1 748 562 \$, en 2013, pour les municipalités visées par ce PGMR. En appliquant une augmentation de 2 % annuellement à partir de 2016, nous pouvons estimer les coûts de la collecte sélective pour les prochaines années jusqu'en 2020.

Tableau 28 : Estimation des coûts du contrat de collecte, de transport et de traitement des matières recyclables jusqu'en 2020

| Année | Coûts totaux de la collecte sélective |
|--------------|---------------------------------------|
| 2015 | 1 748 562 \$ |
| 2016 | 1 783 533 \$ |
| 2017 | 1 819 204 \$ |
| 2018 | 1 855 588 \$ |
| 2019 | 1 892 700 \$ |
| 2020 | 1 930 554 \$ |
| Total | 11 030 141 \$ |

Pour l'année 2013, dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte des matières recyclables, la Régie a reçu un montant de 1 878 800 \$ pour les membres de la Régie pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles. En utilisant une répartition au prorata de la population, cela représente 1 453 628 \$ pour les municipalités visées par ce plan. Cette compensation, rappelons-le, est défrayée par les entreprises qui mettent sur le marché des contenants, emballages, imprimés et médias écrits. Ce montant représente, pour l'année 2013, 90 % des coûts admissibles alors que, pour l'année 2014 et les années subséquentes, ce pourcentage sera de 100 % des coûts admissibles. Selon le site Internet du MDDELCC : « Les coûts admissibles à compensation correspondent aux dépenses faites par une municipalité pour la fourniture des services de collecte, transport, tri et conditionnement (CTTC) des matières ou catégories de matières soumises à compensation. De ce montant doit être déduit tout revenu, toute ristourne ou autre gain lié à ces matières. »

« Certaines dépenses sont toutefois exclues des coûts admissibles à compensation, soit les dépenses engagées par une municipalité pour l'achat de contenants (par exemple, les bacs de récupération) et des dépenses pour les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISE) ainsi que celles pour l'octroi des contrats de service et au suivi des paiements. Toutefois, un montant correspondant à 8,55 % des coûts admissibles est ajouté au montant à compenser afin d'indemniser les municipalités pour leurs frais de gestion liés aux services fournis en ce qui a trait à la récupération et à la valorisation ainsi que pour l'achat de contenants. »

« Aux fins de calcul des coûts admissibles à compensation, les municipalités sont divisées en six groupes en fonction de leur population et de leur distance des grands centres. Les coûts nets des services de CTTC des matières ou catégories de matières admissibles à compensation pour une municipalité sont ensuite établis en comparant la performance et l'efficacité (facteur PE) de celle-ci par rapport aux autres municipalités du même groupe.

$$\text{Facteur PE} = \frac{\text{coûts}}{\text{tonne}} \\ (\text{kg/hab.})$$

Ainsi, si le facteur PE d'une municipalité est égal ou inférieur à celui établi pour le groupe dont elle fait partie, les coûts nets admissibles à compensation correspondent aux coûts nets déclarés par celle-ci. Si par contre le facteur PE de la municipalité est supérieur à celui du groupe, la formule prévue au Règlement s'applique afin d'établir les coûts nets qui seront compensés. »

De plus, un nouveau règlement modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles récemment adopté retranchera 7,5 % aux coûts nets déclarés pour prendre en compte les matières non encore assujetties au règlement. Ce règlement a été modifié depuis la publication de ce document. Il estimait la part de matières non visées, que devait assumer les organismes municipaux, à 6,2 %. Nous n'avons pas tenu compte de cette modification dans l'élaboration des estimations budgétaires de la révision de ce PGM. À ce montant, nous ajoutons 8,55 % de frais d'administration dont nous avons déjà parlé et qui représentent une partie des frais d'administration encourus par les municipalités pour offrir ce service aux citoyens. À partir de ce nouveau montant, comme le calcul de la performance varie, nous avons estimé que les municipalités recevraient un montant de la compensation se situant aux alentours de 85 %. De plus, l'impact du bannissement du papier et du carton de l'élimination, et de la réglementation afférente de la MRC, pourrait représenter un tonnage additionnel important améliorant le rapport coût par tonne de matières récupérées et augmentant ainsi la compensation reçue. Cette formule de calcul met également en évidence la relation entre la fréquence optimale de collecte versus les coûts et le rendement.

Nous estimons que, pour l'année déclarée de 2014, la compensation sera d'environ 1 271 100 \$. À partir de là, bien que les variables sur la quantité de matières recueillies et que le facteur de performance soient tellement sujets à changement, nous avons considéré que la compensation que les municipalités recevraient pour les services de collecte de matières recyclables qu'elles rendent, suivrait la même augmentation que le coût de l'inflation de la collecte sélective soit de 2 % annuellement.

Tableau 29 : Coûts estimés du programme de compensation pour les services municipaux de collecte sélective jusqu'en 2020 pour le territoire de planification

| Année | Coût estimé du contrat de collecte, transport et traitement des matières recyclables | Montant estimé de la compensation |
|-------|--|-----------------------------------|
| 2015 | 1 748 562 \$ | 1 296 522 \$ |
| 2016 | 1 783 533 \$ | 1 322 453 \$ |
| 2017 | 1 819 204 \$ | 1 348 902 \$ |

| Année | Coût estimé du contrat de collecte, transport et traitement des matières recyclables | Montant estimé de la compensation |
|--------------|--|-----------------------------------|
| 2018 | 1 855 588 \$ | 1 375 880 \$ |
| 2019 | 1 892 700 \$ | 1 403 397 \$ |
| 2020 | 1 930 554 \$ | 1 431 465 \$ |
| Total | 11 030 141 \$ | 8 178 619 \$ |

En comptabilisant les revenus du montant de la compensation, nous pouvons estimer les coûts réels du programme de collecte sélective des matières recyclables pour les municipalités de la MRC. Nous obtenons alors le tableau des coûts estimés suivant :

Tableau 30 : Coûts réels estimés du programme de collecte sélective jusqu'en 2020

| Année | Coût estimé de la collecte sélective | Compensation | Dépense estimée |
|--------------|--------------------------------------|---------------------|---------------------|
| 2015 | 1 748 562 \$ | 1 296 522 \$ | 452 040 \$ |
| 2016 | 1 783 533 \$ | 1 322 453 \$ | 461 081 \$ |
| 2017 | 1 819 204 \$ | 1 348 902 \$ | 470 302 \$ |
| 2018 | 1 855 588 \$ | 1 375 880 \$ | 479 708 \$ |
| 2019 | 1 892 700 \$ | 1 403 397 \$ | 489 303 \$ |
| 2020 | 1 930 554 \$ | 1 431 465 \$ | 499 089 \$ |
| Total | 11 030 141 \$ | 8 178 619 \$ | 2 851 523 \$ |

9.2.2 Les écocentres

De plus en plus, les citoyens se départissent de leurs matières résiduelles à un écocentre. En effet, le tableau suivant nous indique l'achalandage aux écocentres de la MRC de Portneuf en 2013.

| Écocentre | N ^{bre} de visites en 2013 |
|---------------|-------------------------------------|
| Neuville | 25 676 |
| Saint-Raymond | 13 715 |
| Saint-Alban | 2 821 |

Avec la prise en charge, en 2014, du quatrième écocentre, celui à Saint-Ubalde et du cinquième, celui à Rivière-à-Pierre, sur le territoire de la MRC de Portneuf, la Régie prévoit avoir complété son réseau d'écocentres pour la MRC de Portneuf. Par ce réseau d'écocentres, la Régie espère détourner le maximum de matières de l'élimination.

Au niveau budgétaire, la prise en charge des écocentres Saint-Ubalde et Rivière-à Pierre représente une dépense annuelle supplémentaire d'environ 35 000 \$ pour chacun des écocentres. Ces dépenses sont essentiellement liées au transport des matières. Pour le budget, nous avons actualisé le coût de la gestion des écocentres d'un montant de 2 % annuellement à partir de 2016.

L'utilisation d'un espace de résidus de construction, rénovation et démolition à l'écocentre Neuville permet à la Régie d'offrir à tous les ICI et les entreprises générant des CRD la possibilité de trier les résidus qu'ils génèrent. Cette plate-forme de tri maximise le recyclage et diminue d'autant les quantités de matières éliminées. Ainsi, seuls les résidus ultimes sont éliminés. Les ICI du territoire passent obligatoirement sur la plate-forme avant que leurs matières soient envoyées au lieu d'élimination.

9.2.3 Le recyclage des matières organiques

9.2.3.1 La collecte des résidus de table, des résidus verts et de jardin

La Régie offre déjà à l'ensemble des unités résidentielles jusqu'à 6 logements une collecte de matières organiques porte-à-porte pour l'ensemble de son territoire. Lors de cette collecte, les résidus de cuisine, les résidus de jardin et les résidus verts sont acceptés. Ces résidus sont par la suite traités au site de compostage de GSI Environnement à Saint-Henri-de-Lévis, ce dernier ayant été le plus bas soumissionnaire lors du dernier appel d'offres public.

La Régie évaluera la meilleure stratégie à déployer pour desservir le secteur de 7 logements et plus ainsi que le secteur ICI et les rues privées. Elle s'inspirera sans doute de quelques expériences similaires au Québec afin de favoriser la participation de ses clientèles à ce programme. Ce déploiement est essentiel afin de favoriser le bannissement des matières organiques annoncé pour 2020.

La MRC compte environ 1 300 unités qui ne sont pas encore desservies. Nous avons évalué que le coût additionnel pour desservir ces unités serait d'environ 75 000 \$. Nous avons donc, en prévision de ce déploiement, augmenté le budget de cette somme en 2016.

Comme le contrat de collecte et de traitement se termine en 2015, nous avons augmenté le coût actuel de 2 % pour les années de 2016 à 2020 afin d'avoir une prévision budgétaire la plus réaliste qui soit. Vous retrouverez dans le tableau qui suit les coûts estimés de la collecte des matières organiques porte-à-porte pour la MRC de Portneuf. Par ailleurs, la Régie évalue présentement la possibilité de se doter d'une infrastructure de traitement pour traiter ses matières organiques.

Tableau 31: Coûts estimés de la collecte des matières organiques : collecte, transport et traitement

| Coût estimé de la collecte des matières organiques | TOTAL |
|--|---------------------|
| 2015 | 974 522 \$ |
| 2016 | 1 049 522 \$ |
| 2017 | 1 070 512 \$ |
| 2018 | 1 091 923 \$ |
| 2019 | 1 113 761 \$ |
| 2020 | 1 136 036 \$ |
| Total | 6 436 276 \$ |

9.2.3.2 Les boues municipales

Étant donné le caractère aléatoire de vidange des étangs de traitement des municipalités locales, la MRC n'a jamais tenu de registre de ces vidanges. Cependant, avec la nouvelle politique gouvernementale de gestion des matières résiduelles, la valorisation de ces boues contribue à la performance de la MRC et des sommes qu'elle reçoit du système de redevances à l'enfouissement. Or dorénavant, suite à une rencontre avec les maires de la MRC, ceux-ci ont été informés de valoriser, dans la mesure du possible, ces boues et de faire parvenir l'information à la MRC et à la Régie. Les quantités de boues municipales seront alors comptabilisées avec les matières organiques valorisées par les municipalités visées par ce PGMR.

9.2.3.3 Les boues de fosses septiques

La Régie est allée en appel d'offres public pour la collecte et le transport des boues de fosses septiques en vue d'implanter son programme en 2013. Les boues sont traitées aux installations de la Régie. La Régie a budgété pour la première année de ce programme un montant de 780 957 \$ pour l'ensemble des municipalités de la MRC de Portneuf, à l'exception de Saint-Ubalde.

Pour refléter le plus possible la réalité, nous avons augmenté de 2 % annuellement le coût du programme de vidange de boues de fosses septiques. Bien que ces coûts fassent partie des coûts de gestion des matières résiduelles, ils sont assumés par chacun des citoyens desservis. Nous obtenons alors les coûts estimés suivants :

Tableau 32 : Coûts estimés du programme de vidange des boues de fosses septiques de la Régie pour les municipalités de la MRC de Portneuf

| Coût estimé de la vidange des boues de fosses septiques | TOTAL |
|---|---------------------|
| 2015 | 812 508 \$ |
| 2016 | 828 758 \$ |
| 2017 | 845 333 \$ |
| 2018 | 862 240 \$ |
| 2019 | 879 484 \$ |
| 2020 | 897 074 \$ |
| Total | 5 125 397 \$ |

9.2.4 Les résidus ultimes

La Régie renouvellera le contrat de collecte de matières résiduelles pour les municipalités à la fin de 2015. Il est donc très difficile de prévoir le taux d'augmentation du coût de ce service. Il est d'autant plus difficile de le prévoir que les montants de redevances à l'élimination peuvent être augmentés à tout moment par le gouvernement, que les coûts de carburant peuvent faire de même et qu'en termes de quantité, nous ne pouvons évaluer la diminution des quantités de matières résiduelles éliminées subséquentes à la mise en œuvre des mesures du PGMR. En conséquence, nous avons donc simplement actualisé le coût de ce service de 2 % par année. Nous croyons que la baisse de la quantité de matières éliminées et la possibilité d'un changement de la fréquence de collecte que la Régie va évaluer prochainement compenseront pour la hausse des coûts de collecte, des coûts de transport et de l'augmentation du nombre d'unités desservies. Par conséquent, le coût de ce service sera sensiblement stable.

Afin de soutenir les municipalités dans la mise en œuvre de leur plan de gestion des matières résiduelles, le MDDELCC a instauré un programme de redevances à l'élimination. Ce programme redistribue une partie des redevances perçues lors de l'élimination des matières résiduelles de tous les secteurs, soit résidentiel, ICI et CRD, selon des modalités connues qui intègrent graduellement la notion de performance des municipalités. Ce montant est donc appelé à varier dépendamment des résultats des quantités de matières éliminées par l'ensemble des municipalités du Québec. Aux fins de la préparation de ce budget, et étant donné que nous ne pouvons quantifier le montant de cette redevance dans le futur, principalement à cause du facteur de performance qui devrait fluctuer, nous avons décidé d'utiliser le remboursement de 2013 pour l'évaluation du budget de cette révision. Ces montants devront être actualisés lors de la rédaction du bilan annuel de la mise en œuvre du PGMR.

Tableau 33 : Coûts estimés de la collecte des résidus domestiques jusqu'en 2020

| Année | Coût estimé de la collecte, transport et disposition | Redevances à l'élimination | Coût net |
|--------------|--|----------------------------|----------------------|
| 2015 | 3 859 011 \$ | 449 851 \$ | 3 409 160 \$ |
| 2016 | 3 936 191 \$ | 449 851 \$ | 3 486 340 \$ |
| 2017 | 4 014 915 \$ | 449 851 \$ | 3 565 064 \$ |
| 2018 | 4 095 213 \$ | 449 851 \$ | 3 645 362 \$ |
| 2019 | 4 177 118 \$ | 449 851 \$ | 3 727 267 \$ |
| 2020 | 4 260 660 \$ | 449 851 \$ | 3 810 809 \$ |
| Total | 24 343 108 \$ | 2 699 106 \$ | 21 644 002 \$ |

9.2.5 Le droit de regard

Le 16 juin 2010, la MRC de Portneuf adoptait une résolution pour modifier le droit de regard contenu dans son PGMR. Ce dernier ne définissait pas les quantités de matières visées par ce droit de regard. La MRC a donc modifié son PGMR, conformément aux dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement, pour mieux définir et clarifier ce droit de regard sur la provenance des matières résiduelles à être mises en décharge sur le territoire de planification.

Le droit de regard de la MRC de Portneuf se définit donc depuis cette date de la façon suivante : « À cette fin, la MRC de Portneuf fixe la quantité maximale de matières résiduelles, mises en décharge sur son territoire, à 75 000 tonnes métriques par an, incluant les matières résiduelles provenant de son propre territoire tel que prévu à l'étude d'impact pour l'agrandissement du site de Neuville, complétée en janvier 2008 par les consultants BPR inc.

En conséquence, la MRC exerce son droit de regard pour faire en sorte que la quantité de matières résiduelles provenant de l'extérieur de la MRC de Portneuf ne devra pas excéder 35 000 tonnes métriques par an, incluant les matières résiduelles provenant des municipalités partenaires (Lac-Saint-Joseph, Shannon, Fossambault-sur-le-Lac, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Notre-Dame-de-Montauban), le tout dans le respect du paragraphe précédent. » (Extrait de la résolution CR-137-06-2010 de la MRC de Portneuf)

9.2.6 Les mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation

Afin de favoriser l'atteinte des objectifs de la Politique de gestion des matières résiduelles et de son plan d'action 2011-2015, les gestionnaires doivent faire en sorte de mobiliser tous les acteurs de la MRC par des mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation. Ils doivent susciter l'intérêt de tous et faire en sorte que tous les intervenants autant les élus, les gestionnaires, les citoyens, les ICI et les entreprises de CRD s'engagent dans l'atteinte de ces objectifs. Les mesures que la MRC de Portneuf a déjà mises en place permettront de

favoriser l'atteinte des objectifs de la politique gouvernementale dans la mesure où tous les partenaires s'impliqueront.

Annuellement, la Régie investit près de 25 000 \$ en activités d'information, sensibilisation et éducation (ISE). Une somme importante de ce budget a été dédiée à la réalisation d'un Guide du citoyen distribué à toutes les portes du territoire desservies par la Régie. En 2014, pour les municipalités visées par ce plan de gestion, nous prévoyons des investissements d'environ 20 000 \$ annuellement. Ces investissements s'ajoutent au salaire de la personne attirée aux communications et à la mise en œuvre des mesures proposées dans le plan de gestion et en poste à la Régie à plein temps depuis 2006. Nous croyons que nous réussirons à mobiliser tous les acteurs afin que tous participent activement à l'atteinte des objectifs de la politique.

Vous trouverez dans le tableau suivant les prévisions budgétaires pour la mise en œuvre des mesures que la MRC de Portneuf maintient et mettra de l'avant afin de favoriser l'atteinte des objectifs de la politique gouvernementale de gestion des matières résiduelles. Plusieurs mesures ont été majorées de 2 % pour refléter l'augmentation du coût de la vie. Ne sont pas inclus dans ces prévisions budgétaires les frais d'administration et les autres revenus dont bénéficie la Régie suite à l'exploitation du LET de Neuville. Nous avons budgété que les mesures susceptibles de favoriser l'atteinte des objectifs de la politique gouvernementale de gestion des matières résiduelles.

Tableau 34 : Coût total estimé pour l'ensemble des activités en gestion des matières résiduelles jusqu'en 2020

| Année | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Collecte sélective | 1 748 562 \$ | 1 783 533 \$ | 1 819 204 \$ | 1 855 588 \$ | 1 892 700 \$ | 1 930 554 \$ |
| Écocentres | 363 793 \$ | 371 069 \$ | 378 490 \$ | 386 060 \$ | 393 781 \$ | 401 657 \$ |
| RDD, piles, récupération halocarbone | 41 053 \$ | 41 874 \$ | 42 712 \$ | 43 566 \$ | 44 437 \$ | 45 326 \$ |
| Collecte, transport et traitement des matières organiques | 974 522 \$ | 1 049 522 \$ | 1 070 512 \$ | 1 091 923 \$ | 1 113 761 \$ | 1 136 036 \$ |
| Gestion des boues de fosses septiques | 812 508 \$ | 828 758 \$ | 845 333 \$ | 862 240 \$ | 879 484 \$ | 897 074 \$ |
| Collecte et traitement des résidus ultimes | 3 859 011 \$ | 3 936 191 \$ | 4 014 915 \$ | 4 095 213 \$ | 4 177 118 \$ | 4 260 660 \$ |
| Information, sensibilisation, éducation | 20 000 \$ | 20 000 \$ | 20 000 \$ | 20 000 \$ | 20 000 \$ | 20 000 \$ |
| Sous-total des dépenses | 7 819 449 \$ | 8 030 948 \$ | 8 191 166 \$ | 8 354 590 \$ | 8 521 282 \$ | 8 691 307 \$ |
| Compensation collecte sélective | (1 296 522 \$) | (1 322 453 \$) | (1 348 902 \$) | (1 375 880 \$) | (1 403 397 \$) | (1 431 465 \$) |
| Redevance à l'élimination | (449 851 \$) | (449 851 \$) | (449 851 \$) | (449 851 \$) | (449 851 \$) | (449 851 \$) |
| Sous-total des crédits | (1 746 373 \$) | (1 772 304 \$) | (1 798 753 \$) | (1 825 731 \$) | (1 853 248 \$) | (1 881 316 \$) |
| Total | 6 073 076 \$ | 6 258 644 \$ | 6 392 414 \$ | 6 528 859 \$ | 6 668 033 \$ | 6 809 991 \$ |

10 Mesures de suivi

Tel qu'indiqué dans la Loi sur la qualité de l'environnement, pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles, le PGMR doit décrire les actions qui ont été prévues par la MRC de Portneuf pour mettre en place un système de suivi et de surveillance régionale. Ce suivi doit couvrir l'ensemble des mesures proposées.

Les paramètres à prendre en compte dans la présentation et l'analyse du suivi et de la surveillance de la mise en œuvre du PGMR :

- la possibilité de vérifier périodiquement l'évolution de la mise en œuvre des activités de gestion des matières résiduelles;
- la possibilité d'évaluer la contribution des activités prévues à l'atteinte des objectifs fixés par le Plan;
- la possibilité d'identifier les problèmes de mise en œuvre ou de fonctionnement;
- l'accessibilité du public aux données de suivi et aux résultats.

Pour ce faire, la Régie déposera au conseil de la MRC un rapport annuel qui contiendra minimalement les éléments :

- un rappel des mesures mises en place pour favoriser l'atteinte des objectifs de la politique et leur état d'avancement;
- le résultat, en termes de tonnage, des quantités de chacune des matières valorisées dans la mesure où l'état de la connaissance nous le permet;
- les sommes engagées dans chacune des mesures mises de l'avant afin d'ajuster les prévisions budgétaires à la réalité terrain.

Ce rapport devrait être publié sur le site Internet de la MRC et de la Régie afin que tous les intervenants, ICI et citoyens puissent être en mesure de suivre la mise en œuvre du PGMR. Nous vous proposons un modèle de tableau décrivant l'état d'avancement des mesures du PGMR. Ce dernier est le même que celui que doit remplir la MRC annuellement pour le service de la redevance du MDDELCC. La Régie devra développer un tableau illustrant les quantités de matières gérées sur le territoire de planification et un dernier illustrant les coûts des principales activités du PGMR des municipalités de la MRC.

10.1 Des exemples concrets de mesures de suivi

10.1.1 Suivi des PGMR

Les MRC doivent remplir, depuis cette année, un rapport sur l'avancement de la mise en œuvre de leur PGMR au service de la redevance du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Tableau 35 : Modèle de rapport de la mise en œuvre des mesures du PGMR

| Description de la mesure | Responsable | Échéancier prévu | État d'avancement |
|--|-------------|------------------|-------------------|
| GESTION INTÉGRÉE | | | |
| Faire connaître la politique gouvernementale de gestion des matières résiduelles à l'ensemble des intervenants du territoire | RRGMRP | 2015 | Complété |

10.1.2 Quantité de matières gérées sur le territoire

La Régie compile annuellement, depuis 2006, un taux de diversion. Ce tableau devrait être adapté en y ajoutant une colonne représentant le tonnage des municipalités de la MRC de Portneuf en utilisant le prorata de la population de la MRC versus la population totale que dessert la Régie. Les élus et les citoyens pourraient apprécier le résultat des efforts de récupération et de valorisation qu'ils font en comparant leurs résultats aux objectifs de la politique gouvernementale.

10.1.3 Coût de la gestion des matières résiduelles

Un tableau, comme celui du tableau 30 de ce document, pourrait être utilisé pour illustrer clairement le coût des différentes activités en gestion des matières résiduelles de la Régie attribuable aux municipalités de la MRC de Portneuf.

LEXIQUE

Caractérisation : Description détaillée et quantifiée de chacun des éléments constituant les matières résiduelles.

Centre de tri : Lieu où s'effectuent le tri, le conditionnement et la mise en marché des matières récupérées par la collecte sélective.

Collecte sélective : Mode de récupération, de porte en porte ou par apport volontaire, qui permet de ramasser des matières recyclables pour les mettre en valeur.

Collecte régulière : Collecte des déchets qui s'effectue sur une base régulière, habituellement une ou deux fois par semaine dans le secteur résidentiel. En général, les matières ramassées par le biais de la collecte régulière sont destinées à l'élimination.

Compostage : Méthode de traitement biochimique qui consiste à utiliser l'action de micro-organismes anaérobies pour décomposer, sous contrôle (aération, température, humidité) et de façon accélérée, les matières compostables, en vue d'obtenir un amendement organique, biologiquement stable, hygiénique et riche en humus qu'on appelle compost.

Déchets : Matières résiduelles destinées à l'élimination.

Écocentre : Lieu d'apport, d'accueil et de tri de résidus et de matières secondaires. L'écocentre est aussi appelé parc à conteneurs ou déchetterie. Les matières recueillies sont réorientées vers le réemploi, le recyclage et la valorisation.

Élimination : Mode de gestion des déchets par dépôt définitif ou incinération, avec ou sans récupération.

Encombrant : Appelé aussi « gros rebut » ou « monstre », d'origine domestique : les résidus comprennent notamment les meubles et les appareils électroménagers d'origine résidentielle.

Lieu d'enfouissement technique : Le lieu d'enfouissement technique comporte des cellules d'enfouissement qui sont dotées d'un système d'imperméabilisation, d'un système de captage et de traitement du lixiviat et d'un système de captage actif des biogaz. L'étanchéité des cellules est assurée par un système d'imperméabilisation composé de membranes synthétiques. Chaque cellule sera couverte de manière étanche à l'aide d'un recouvrement final.

- **lixiviat :** liquide résiduel provenant de la percolation de l'eau à travers les déchets et de la dégradation naturelle des matières organiques enfouies.
- **biogaz :** mélange de gaz produit par la digestion anaérobie (en l'absence d'oxygène) de matière organique.

Matières recyclables : Matière résiduelle qui peut être mise en valeur par la voie du recyclage pour être réintroduite dans un cycle de production.

Matières résiduelles : Matière ou objet périmé, rebuté ou autrement rejeté, qui est mis en valeur ou éliminé. Synonyme de résidu.

Mise en valeur : Utilisation de produits issus de matières résiduelles.

Multilogement : Type d'habitation où l'on retrouve plus de deux logements correspondant à au moins deux adresses.

Ordures ménagères : Résidus d'origine résidentielle produits par les activités quotidiennes des citoyens.

Récupération : Méthode de traitement des matières résiduelles qui consiste à récupérer, par voie de collecte de tri, d'entreposage ou de conditionnement, des matières rebutées en vue de leur valorisation.

Recyclage : Utilisation, dans un procédé manufacturier, d'une matière secondaire en remplacement d'une matière vierge.

Réduction à la source : Action permettant d'éviter de générer des résidus lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit.

Réemploi : Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

Résidus : Matière ou objet périmé, rebuté ou autrement rejeté, qui est mis en valeur ou éliminé. Synonyme de matière résiduelle.

Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) : Les CRD comprennent en outre les granulats le bois, le gypse, le bardeau d'asphalte, les métaux ferreux et non ferreux, etc.

Résidu domestique dangereux : Tout résidu généré à la maison qui a les propriétés d'une matière dangereuse (lixivable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive).

Résidu organique : Ensemble de tous les résidus de table, des résidus verts et des boues générés par les résidences et les ICI. Synonyme : matière organique, matière compostable.

Résidu vert : Résidu de nature végétale associé à l'entretien des terrains publics et privés : herbes, feuilles, résidus de taille, résidus de jardin, sapins de Noël, etc.

Ressourcerie : Centre communautaire de récupération, réparation, revalorisation et revente de matières résiduelles de provenance domestique, industrielle, commerciale et institutionnelle. De plus, on y retrouve habituellement des activités reliées à la réintégration sociale ainsi qu'à l'adaptation et la formation de la main-d'œuvre, tout en visant la création d'emplois viables des activités de sensibilisation et d'information de la population. Au Québec, le mot « Ressourcerie » est une marque de commerce déposée.

Valorisation : Toute opération visant le réemploi, le recyclage, le compostage, la régénération ou par toute autre action à obtenir, à partir de matières résiduelles, des éléments ou des produits utiles.

LISTE DES ABBRÉVIATIONS

| | |
|-----------|--|
| AOMGMR : | Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles |
| CRD : | Construction, rénovation, démolition |
| EEQ | Éco Entreprises Québec |
| ICI : | Industries, commerces et institutions |
| ISE : | Information, sensibilisation et éducation |
| LET : | Lieu d'enfouissement technique |
| LQE : | Loi sur la qualité de l'environnement |
| MAMROT : | Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire |
| MAMOT : | Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire |
| MDDEFP : | Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs |
| MDDELCC : | Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques |
| MRC : | Municipalité régionale de comté |
| OBNL : | Organisme à but non lucratif |
| PTMOBC : | Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage |
| RDD : | Résidus domestiques dangereux |
| RRGMRP : | Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf |

RÉFÉRENCES

MRC de Portneuf, Plan de gestion des matières résiduelles, septembre 2003.

AOMGMR, Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles, Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles, mai 2001, 140 pages.

AOMGMR, Annexes, Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles, Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles, mai 2001.

Site internet de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, <http://www.laregieverte.ca>